7e Année 1919 2e Trimestre

REVUE

DE

L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

ESSAIS

SUR

L'HISTOIRE DES KARAMANLIS

PACHAS DE TRIPOLITAINE DE 1714 A 1835.

INTRODUCTION.

Quatre dates dominent l'histoire de l'occupation turque — 360 ans — en Tripolitaine. C'est d'abord 1551, année dans laquelle l'amiral turc Sinan Pacha s'empara de Tripoli qui fut gouvernée désormais par 28 valis turcs jusqu'en 1714. Alors Ahmed Karamanli chasse les Turcs et se rend presque indépendant de Constantinople, fondant une dynastie locale maure de six Pachas qui gouvernent le pays jusqu'en 1835. A cette date, la Turquie prend possession définitive de

Tripoli par l'envoi d'un vali, Nedjib Pacha, auquel succèdent de nombreux valis jusqu'en 1911, année où les Italiens s'emparent de Tripoli.

Notre but est d'exposer l'histoire de la seconde période, celle des KARAMANLIS, qui gouvernèrent la Tripolitaine pendant 121 ans, de 1714 à 1835. Ce furent des Pachas quasi indépendants, puisqu'ils entretenaient des relations directes avec les états chrétiens d'Europe et d'Amérique, qu'ils envoyaient des ambassadeurs, déclaraient la guerre et signaient des traités de paix et de commerce, sans consulter le Sultan de Constantinople. Bien que nominalement vassaux du Grand-Seigneur dont ils devaient tenir le firman d'investiture, les KARAMANLIS ont une individualité propre dans l'histoire moderne de la Tripolitaine. Ils ont été les seuls dans ce pays à créer une dynastie locale vraiment solide ayant laissé un souvenir historique entier, et leurs descendants existent encore [1].

Leur histoire n'a jamais été présentée dans son ensemble. Et pourtant, pendant tout le XVIII^e^ et encore au commencement du XIX^e^ siècle, leur nom était redouté des navigateurs européens qui craignaient leurs terribles corsaires. En bons termes avec leurs coreligionnaires du Maroc, d'Alger, de Tunis et d'Egypte, toute leur force maritime était dirigée contre les Chrétiens. Leurs navires infestaient la Méditerranée et l'Archipel. Ils s'aventuraient même dans l'Océan Atlantique, dans la Manche et jusqu'à la mer Baltique. Sur terre, leur domination s'exerçait au sud jusqu'au Fezzan et au Bornou et elle s'étendait à l'est sur les déserts de

1. V., à l'appendice I, la Généalogie des Karamanlis.

Lybie. Que de raisons, par conséquent, pour tenter de raconter l'histoire des KARAMANLIS !

Les renseignements qui nous ont servi pour écrire cette histoire sont épars dans toutes les archives, et dans de nombreux livres, récits de voyage, annales, journaux, etc., imprimés en français, en italien, en anglais, en espagnol, en arabe et en turc. En compulsant longuement ces différentes sources, de valeur assez inégale [1], nous avons pu réunir les données de cette étude, incomplète sans doute, mais exacte au point de vue des faits et des dates. C'est un simple essai. Nous n'hésitons pas, néanmoins, à le présenter à ceux qui s'intéressent à l'Afrique du Nord.

CHAPITRE PREMIER.

AHMED Ier KARAMANLI (1714-1745).

AFFAIRES INTÉRIEURES. — Les écrivains européens qui ont eu l'occasion de citer Ahmed Karamanli, originaire de Karamanie [2], fixent en général sa prise de posses-

1. On trouvera, en appendice (n° VIII), une liste des documents manuscrits relatifs aux Karamanlis conservés dans les dépôts publics de Paris.

2. La Caramanie est la partie sud-orientale de l'Asie-Mineure et le vilayet actuel de Konia en occupe la majeure partie. Ce n'est pas la ville actuelle de Caraman qui lui a donné son nom. Le pays et la ville doivent en effet leur appellation à Karaman, fondateur assez mal connu d'une dynastie sortie, comme celle d'Osman, des débris de l'Empire Seldjoucide de l'Occident, et qui étendit sa domination sur la majeure partie des anciens états d'Alaédine.

Aujourd'hui, on désigne sous le nom de *Karamanlis* des chrétiens grecs parlant le turc et écrivant cette langue en caractères grecs. La plupart portent un nom turc terminé en *oglou* : Atechoglou, Yagdjioglou, etc.

sion du Gouvernement de Tripoli à l'année 1714. Mais tous les historiens musulmans, en particulier Ibn-Ghaldoun et Ahmed bey En-Naïb, placent cet événement le 13 Djoumada El Akhir 1123, mercredi 29 juillet 1711. C'est à cette date que le janissaire Ahmed Karamanli aurait fait son petit coup d'état.

Cet acte aurait été exécuté, d'après les deux historiens cités plus haut, de la manière suivante :

Le vali Mohammed Abou Amis, jaloux du prestige que l'intelligence d'Ahmed Karamanli lui valait dans l'armée, voulait le faire tuer ; mais comme Ahmed était très aimé par ses soldats, il n'osa pas mettre ouvertement son projet à exécution et il usa d'une ruse qui ne réussit d'ailleurs pas. Il chargea Ahmed d'une mission au Gharian. La lettre qu'il lui remit pour le Gouvernement de cette province était soigneusement fermée. En route, Ahmed eut cependant des soupçons ; ayant donc ouvert la lettre, il y lut que le vali ordonnait à son subordonné de le mettre à mort dès son arrivée. Ahmed se garda bien de continuer ce voyage néfaste ; il rentra à Tripoli, mit ses partisans au courant de l'affaire et, avec l'aide des Janissaires, déposséda l'astucieux Mohammed Abou Amis, qui était vali depuis 25 jours seulement, puis il prit immédiatement sa place (29 juillet 1711).

Telle n'est pas la version de la belle-sœur du consul anglais Tully. Celle-ci raconte, en effet, qu'Ahmed Karamanli profita d'une absence du vali pour le supplanter, avec l'autorisation de la Sublime-Porte. Il s'empressa ensuite de donner dans sa maison de campagne une magnifique fête à laquelle se rendirent les officiers turcs. Trois cents parmi ceux-ci y trouvèrent

la mort, car, à mesure qu'ils pénétraient dans la salle commune, ils étaient étranglés l'un après l'autre. Ahmed octroya une bonne situation au fils du vali ainsi dépossédé et envoya de beaux présents à Stamboul. On y accepta le fait accompli. Ahmed reçut donc son investiture comme Pacha à trois queues et dès lors il ne se soucia plus du Grand-Seigneur.

Cependant, ce coup de force ne fut pas du goût du Sultan de Constantinople qui se décida à envoyer à Tripoli, comme vali. Khalil bey, beau-frère de l'ancien Gouverneur réfugié en Egypte. Khalil bey, à la tête de 800 hommes, tenta d'occuper Tripoli ; mais n'y ayant pas réussi il débarqua aux environs de la capitale, à Zouara. Le Cheikh Ahmed Ben Nouir l'attaqua et Ahmed Karamanli envoya contre lui une petite armée qui le vainquit. Khalil bey fut tué et les survivants de sa troupe rentrèrent à bord et mirent à la voile sur Stamboul.

L'année suivante (26 Djoumada El Akhir 1124=1712) arriva à Tripoli l'amiral Mohammed Pacha, pour connaître les motifs de la mort de Khalil bey. Mohammed Pacha ne put pas remplir sa mission, Ahmed faisant mettre à mort tous ceux qui osaient l'approcher. Ainsi, le pouvoir d'Ahmed Karamanli s'affermit dans toute la Tripolitaine, dont le Sultan Ahmed III l'investit par firman spécial avec le titre de *Beïlerbey*.

Ces grands honneurs n'empêchèrent pas, toutefois, les Arabes de se révolter contre leur nouveau maître. Au mois de Chaaban de 1125 (1713), les habitants de Tadjoura, auxquels se joignirent les tribus de Tarhouna et les Oulad Hamid Ben Djaria, voulurent se rendre indépendants. Le Pacha Ahmed Karamanli agit vigou-

reusement contre ces rebelles et les fit rentrer dans l'obéissance. Malgré cet exemple, vers la fin de la même année, les habitants de la région de Msellata se révoltèrent sous la conduite d'un certain Ibn-Hoseïn, mais Ahmed Karamanli ne tarda pas à les soumettre, après avoir ravagé leur territoire.

En 1127 (1715), Ali ben Abdallah Es-Sanhadji, originaire de Fez et connu à Tripoli sous le nom d'Abou Kibla, se retira au Djebel et fit croire à quelques ignorants qu'il était le Mahdi. Sa renommée se répandit jusqu'au Djebel Akhdar, en Cyrénaïque. Le Pacha Ahmed attaqua alors la tribu du Sirt, et tua les adeptes d'Abou-Kibla qui, seul, put s'échapper.

En 1132 (1719-1720), Ahmed Karamanli ayant réussi à se faire payer l'impôt annuel du Fezzan, gouverné par la dynastie des Benou-Mohammed, voulut aussi se rendre maître effectif de la Cyrénaïque. Dans ce but, il envoya son frère El-Hadj Chaaban bey pour gouverner Barca et Benghazi et lui adjoignit Teriaki Ibrahim et Ali El-Edghem. Mais Chaaban bey ne voulut pas reconnaître ces deux lieutenants. Ceux-ci décidèrent alors de remplacer le frère du Pacha par l'un d'eux, Teriaki. Ils consultèrent un devin et marchèrent de nouveau sur Tripoli. Mais Ahmed Karamanli leur infligea une sérieuse défaite et les deux rebelles prirent la fuite, l'un vers l'Égypte et l'autre vers le Sahara.

En 1133 (1720-1721), les Benou Ilouan se révoltèrent sous la direction d'Ahmed Er-Reïs ; ils mirent à mort El Hadj Chaaban bey. Ahmed Karamanli envoya contre eux une petite armée qui contraignit Ahmed Er-Reïs à se réfugier dans le Djebel Nefousa, où celui-ci ne tarda pas à s'allier aux Mouhamid. En 1135

(1722-1723), Ahmed Er-Reïs fut tué à la tête des Mouhamid, et le Pacha Ahmed, grâce à la bravoure d'Ibrahim bey, resta maître du pays.

Ces victoires le rendirent plus puissant et il se consacra alors à l'embellissement de sa capitale, Tripoli. Il construisit la mosquée située près de Bab-El-Menchia à la place de celle qu'y avait élevée Amrou ben Elas, au moment de la conquête. Il fonda aussi une medersa qu'il dota de vakoufs importants. Il bâtit le port appelé Bordj-El-Menderik.

Ahmed Pacha mourut le 16 Chaoual 1158, c'est-à-dire le jeudi 11 novembre 1745. Son règne avait duré 34 ans. Les historiens musulmans oublient d'ajouter qu'Ahmed avait perdu la vue, à la suite d'une malédiction d'un marabout dont il avait enlevé la fille, dit la légende. Sentant que cet accident faisait décroître sa puissance, il désigna son fils Mohammed comme successeur et il se tua d'un coup de pistolet, en présence des siens.

Telle fut la fin d'Ahmed Karamanli, surnommé *le Grand*, dont l'autorité s'étendait jusqu'au cœur du Fezzan.

Affaires extérieures. — Sous Ahmed Ier Karamanli, les corsaires Tripolitains continuèrent leurs exploits et divers traités de paix et de commerce furent signés avec les puissances européennes. Notons ceux du 19 juillet 1716 avec la Grande-Bretagne (signé par l'amiral Baker); du 4 juillet 1720 avec la France ; de 1726 avec l'Autriche ; de 1727 avec la Sicile ; du 4 octobre 1728 avec la Hollande ; du 9 juin 1729 avec la France ; du 15 avril 1741 avec la Suède.

En 1714, l'amiral Duquesne fils se montra devant Tripoli. Ahmed envoya une ambassade à Paris, mais malgré le traité de 1720, signé par Dussault, les attaques contre les navires français ne cessèrent pas de la part des Tripolitains et la guerre éclata en 1728. Nicolas de Grandpré fut chargé de châtier ces barbares. Il quitta Toulon le 6 juin 1728 avec une flotte composée de 6 vaisseaux, 2 galères, 3 galiotes à bombes et deux autres navires, en tout 13 unités montées par 3.600 hommes et portant 398 canons. La flotte fit voile pour la Goulette, où elle décida le Bey de Tunis à conclure la paix ; puis elle se dirigea sur Tripoli où elle arriva le 16 juillet suivant. Elle fut saluée par 21 coups de canon tirés par les ports de la ville. M. de Grandpré, dont le secrétaire-interprète était Pétis de la Croix, envoya dire immédiatement à Ahmed Pacha par le Consul Martin qu'il était décidé à bombarder sa capitale. Le lendemain, le Consul arriva à bord du vaisseau-amiral, accompagné du Kiaya, pour affirmer que le Pacha ne voulait pas de guerre, qu'il avait relâché les trois navires français captifs et qu'il n'y avait pas à terre d'esclaves français, mais 5 à 600 Génois, Napolitains et Espagnols. On tomba d'accord avec le Kiaya pour demander 20.000 piastres et 12 esclaves. Mais le 18 juillet, le Consul vint dire que le Pacha ne se tenait pour redevable que de 7.000 piastres et qu'il enverrait des otages, mais non pas son fils. Un conseil de guerre fut alors réuni pour décider le bombardement. Le 19 juillet, le Consul informa l'amiral de Grandpré que le Pacha ne donnerait jamais son fils comme otage et, comme il craignait lui-même de descendre à terre, on envoya au Pacha, par le chance-

lier Broche, une lettre lui réclamant 20.000 piastres sévillanes comptant et la libération de 12 esclaves chrétiens pour compenser tout le mal fait par les corsaires ; si le lendemain à midi aucune réponse n'était parvenue, la guerre serait déclarée. Dans l'après-midi du 20, la réponse du Pacha arriva à l'Amiral. Elle l'informait que le pays appartenait au Sultan de Turquie et que personne n'était disposé à lui donner de l'argent. « Pour les bombes (ajoutait Ahmed Karamanli) nous ne les craignons pas. Vous pouvez en jeter si vous voulez. Mais sachez que si cela arrive, nous ne ferons plus de paix avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Nous conservons votre lettre, que nous enverrons très certainement à notre grand ami l'Empereur de France. Au reste, nous vous souhaitons tous biens. » Cette arrogance reçut immédiatement sa punition : le bombardement commença vers le soir et dura jusqu'au 27 juillet. 1.752 bombes avaient été lancées par les trois galiotes françaises. La flotte quitta Tripoli le 28 juillet et, après un arrêt à Tunis, arriva à Toulon, le 8 septembre 1728.

Ce ne fut que l'année suivante, le 9 juin 1729, que la paix fut signée. Alors trois ambassadeurs tripolitains, envoyés en France pour obtenir la paix à n'importe quel prix, s'abouchèrent avec le Chevalier de Gouyon, capitaine de vaisseau, et le Consul de France à Tunis. Quand la guerre avait éclaté, en 1728, les Tripolitains s'étaient emparés, malgré les traités, de tous les bâtiments français en chargement dans leurs ports : 1 tartane à Tripoli, 1 pinque à Misrata, 1 pinque à Benghazi, 2 pinques à Ras-Ettin. Les conditions qui leur furent imposées furent donc très dures. Les Tripoli-

tains s'engagèrent à payer 20.000 piastres sévillanes et à restituer tous les esclaves. Leurs vaisseaux marchands ne pourraient naviguer qu'avec un certificat du consul de France. Aucun privilège commercial ne serait accordé aux autres nations sans qu'il devint aussitôt commun à la nation française.

En juillet 1731, l'amiral français Duguay-Trouin fut envoyé à Tripoli pour faire exécuter les traités, suite du bombardement. Il offrit deux magnifiques pistolets au Pacha. Avec lui se trouvait La Condamine dont le manuscrit est à la Bibliothèque Nationale de Paris [1].

CHAPITRE II.

Mohammed Karamanli (1745-1754).

Ahmed Ier Karamanli étant mort, comme nous l'avons dit, fut immédiatement remplacé par son fils Mohammed. A en croire les historiens Arabes, ce nouveau Pacha n'avait aucune intention d'agrandir son territoire. Aussi n'eut-il à soutenir aucune guerre intérieure. Il consacra ses efforts au développement de sa marine et les corsaires tripolitains osèrent, dit-on, s'aventurer jusqu'à la Mer Blanche. Il construisit la grande mosquée de Tripoli à 16 colonnes doriques. Il signa, sans le consentement de la Sublime-Porte, un traité d'amitié avec l'Angleterre. Cet acte diplomatique porte la date du 29 Chaoual 1164, c'est-à-dire du 19 septembre 1751 et se compose de 28 articles. Auparavant, le 27 janvier

1. F. français, n° 2582 *Sup.*

1749, il avait conclu un traité de paix et de commerce avec l'Autriche ; le 22 janvier 1752, il en passa un autre avec le Danemark, que signèrent Aug. Keppel, commandant de la Méditerranée, et Robert White, consul général. Mohammed Karamanli envoya une ambassade à Paris, et des officiers français vinrent à Tripoli pour acheter des chevaux. Un article additionnel, du 25 mai 1752, fut ajouté au traité de 1729 par le Consul Caullet et le capitaine de vaisseau du Revest : il menaçait de la mort même les corsaires « qui insulteraient le pavillon de France, troubleraient dans leur navigation les capitaines ou patrons ou qui exigeraient d'eux des cartes, empoulettes, lunettes à longue vue, agrès, provisions, vivres, rafraîchissements ou toutes autres choses de conséquence ou de minutie. » Défense aux corsaires de faire monter qui que ce fût de leurs gens à bord des bâtiments français.

Mohammed régna moins de neuf ans, car il mourut en 1167 de l'hégire, c'est-à-dire en 1754 de l'ère chrétienne (24 juillet).

CHAPITRE III.

Ali Ier Karamanli (1754-1793).

§ 1. — *Affaires intérieures.*

Son fils Ali, qui prit le pouvoir après lui, était, d'après le consul d'André, doux, humain et affable. Son long règne fut troublé par de sanglantes querelles domes-

tiques qui l'empêchèrent de gouverner aussi justement qu'il l'eût désiré. Il fut modéré dans ses actes et les Chrétiens trouvèrent auprès de lui une protection efficace, malgré la peste (1785), la famine et la guerre qui désolèrent le pays. « Jamais le Pacha ne s'est conduit tyranniquement, » dit un contemporain anglais d'Ali Ier.

Nous avons une relation assez détaillée de la vie d'Ali Ier, grâce à la belle-sœur de M. Tully, consul britannique de 1783 à 1793, qui écrivit sur son séjour à la cour Karamanlie deux intéressants volumes. Au début du règne, à l'en croire, une troupe d'environ 500 Albanais débarqua à Tripoli ; elle aurait certainement enlevé le pouvoir au Pacha si une imprudence n'avait été commise. Les Albanais durent se rembarquer, non sans avoir perdu la plus grande partie des leurs. Lorsque cette Anglaise vit Ali Ier, celui-ci était « d'une petite stature », avec un air à la fois posé et vénérable, « doté d'une belle barbe blanche. » Son unique épouse, Lilla Hallouma, lui donna trois fils : Hassan, Ahmed et Yousef. L'aîné portait le titre de bey et sa haute influence excita vivement la jalousie de ses deux jeunes frères, excellents cavaliers et guerriers ardents. Les dissensions dans la famille du Pacha s'accrurent, lors de la peste de 1785 qui provoqua une terrible misère et des révoltes intérieures. Les trois princes étaient déjà en lutte sourde, malgré les efforts de leur mère Lilla Hallouma qui craignait vivement de les voir en arriver aux mains, d'autant plus que chacun d'eux avait une foule de partisans bien armés. Une nuit, le pacha Ali s'étant évanoui, Yousef se rendit auprès de lui et, désespérant du rétablissement de son père, voulut le poignarder ; mais il

en fut empêché par Ahmed. Dès lors, tous deux convinrent de s'entr'aider et de réunir leurs intérêts afin d'agir de concert contre leur frère aîné, le bey Hassan, qu'ils détestaient. Le lendemain, le Pacha n'allant pas mieux, Ahmed et Yousef armèrent leurs gens. Le bey, au contraire, défendit à ses partisans de s'armer ; ses frères, disait-il, n'avaient rien à redouter de lui, et le trône lui revenait de droit au cas où leur père mourrait. Ses deux frères ne déposèrent pas leurs armes cependant et même, une fois rétabli, le Pacha montra beaucoup de défiance envers le bey. Ainsi les animosités allèrent s'accentuant au sein de la famille princière. Bientôt, à la suite d'une expédition du bey Hassan contre les Arabes de Saffanassa, une terrible querelle éclata entre Ahmed et Yousef. Le vieux Pacha réussit à les calmer, mais son préféré était Yousef, ce qui choquait vivement le bey Hassan, contre qui un coup de fusil fut, un jour, tiré par un des hommes de Yousef. Les noirs desseins de celui-ci contre Hassan commencèrent ainsi à se faire jour ; ils ne tardèrent pas à se manifester de manière plus complète.

Après s'être concerté à la campagne avec ses partisans, Yousef rentra à Tripoli et pria sa mère de mander Hassan afin de se réconcilier avec lui en sa présence. Lilla Hallouma fit donc venir le bey. Celui-ci portait son sabre qu'il déposa sur une croisée pour faire plaisir à sa mère. Hassan et Yousef s'assirent auprès d'elle. Hassan promit, une fois parvenu au trône, de bien traiter ses deux frères. Yousef demanda le Coran pour le faire jurer. C'était le signal convenu. Ses eunuques lui tendirent ses pistolets. Yousef en prit un et le tira contre son frère Hassan, toujours assis auprès de sa mère.

Le bey fut atteint, mais il put se lever pour prendre son sabre, dont il asséna un coup à Yousef qu'il blessa légèrement à la figure. Yousef tira alors un second coup de pistolet, puis il ordonna à ses noirs d'achever Hassan. Ceux-ci lui tirèrent donc onze balles dans le corps, puis en finirent à l'aide du poignard.... (20 juillet 1790).

A en croire les historiens Arabes, Yousef aurait coupé les mains de sa mère, mais Tully ne fait pas mention de cet épisode. Ils disent aussi que Lilla Aisher, la femme de Hassan, accourue au bruit, jeta sur le cadavre de son époux toutes ses pierreries et, se couvrant de cendres, se précipita chez le pacha Ali. Quant à Yousef, il prit la fuite. Rencontré sur son chemin par un vieil officier très attaché à son père, et interrogé par lui, Yousef le poignarda. Bientôt le désordre en ville est à son comble, et les Consuls sont obligés de fermer leurs maisons.... Le bey fut inhumé le même jour dans la grande mosquée, mais, contrairement à l'usage, un nouveau bey ne fut pas proclamé.

Ahmed, absent de Tripoli pendant que ces graves événements se déroulaient, rentra immédiatement avec ses gens. Quant à Yousef, il resta hors de la ville, et n'osa se rendre auprès de son père, malgré le chapelet que celui-ci lui envoya en guise de sauf-conduit. Il fit pire : il donna une fête à la campagne où il s'était réfugié !.... Le lendemain du crime, Ahmed, accompagné de 200 cavaliers, se rendit auprès de Yousef qu'il trouva entouré de ses noirs sanguinaires. Les deux frères causèrent longuement, chacun d'eux se tenant au milieu de ses principaux officiers.

Ahmed ne tarda pas à revendiquer le titre de bey.

Le Pacha consentit à le lui octroyer, mais il voulut que Sidi Yousef y consentît également. Ahmed, suivi de quatre fidèles officiers, entra donc dans le jardin où se trouvait Yousef avec ses 3oo hommes : il dit à son frère que le Pacha l'avait proclamé bey, mais que cependant, s'il désirait ce titre qui ne lui était pas dû, lui, Ahmed, le lui céderait sans effusion de sang. Yousef protesta avoir tué le bey pour une simple querelle et non pour lui succéder. Il ajouta être prêt à reconnaître Ahmed en qualité de bey et renoncer à toute espèce de prétentions au trône. Après cette entrevue, Ahmed rentra à Tripoli et reçut du Pacha un cafetan neuf ainsi que les chevaux, les esclaves et les armes du bey. Il fut ainsi proclamé bey le 29 juillet 1790.

Cependant Sidi Yousef continuait à résider à la campagne, entouré de ses nègres en armes dont il se faisait accompagner chaque fois qu'il se rendait en ville. Il se montrait tout à fait indépendant du Pacha et du bey. Au cours d'une de ses visites, lui et Ahmed se jurèrent fidélité en mélangeant leur sang, mais l'entente ne dura guère entre eux. En effet, les habitants de Misrata, petit port à l'est de Tripoli, ayant prévenu le bey Sidi Ahmed qu'ils ne voulaient recevoir à aucun prix la visite que se proposait de leur faire Sidi Yousef, mais qu'ils accueilleraient par contre très volontiers tout autre gouverneur, de longs débats eurent lieu au château, et le bey refusa finalement de laisser partir Yousef pour Misrata. Il ne voulut même pas que ses gens y allassent, sachant que leur but était de massacrer les Misratis. Yousef obtint cependant que le Pacha envoyât contre les Misratis des forces nombreuses commandées par le bey et par lui-même.

Ahmed refusa alors de partir et le grand chef arabe Saffanassa fit prévenir qu'il ne permettrait pas qu'on maltraitât les habitants de Misrata ; si l'on envoyait des troupes contre eux, lui-même attaquerait les deux princes et amènerait de Tunis le prétendant Mustapha. Les Misratis insistaient de leur côté pour que Yousef ne leur fût pas expédié ; ils allèrent jusqu'à proposer à Ahmed de l'aider à monter sur le trône. Celui-ci appela alors le premier ministre Moustapha-Scrivan ; il refusa d'accompagner son frère dans son expédition contre Misrata, et déclara avoir assez de partisans pour faire respecter sa décision. Le départ des troupes fut donc suspendu, les Misratis demeurant protégés par le cheik Saffanassa tandis que le cheik Alieff avait pris le parti du Pacha. Finalement, Ahmed se ravisa ; il consentit à commander l'expédition, avec son frère Yousef sous ses ordres. Le cheik Alieff, au prix d'une forte somme d'argent, demeura fidèle au Pacha et, avec l'aide des deux princes, battit les Misratis ; il tua même le fils du cheik Saffanassa et en apporta la tête à Tripoli. Ainsi le Pacha sortit victorieux de la lutte.

Une nouvelle cause de mésintelligence se produisit bientôt entre Sidi Yousef et le bey Ahmed, à qui il avait proposé de déposer le Pacha. Ahmed ayant refusé, Yousef prit la campagne et eut des entrevues avec les cheiks environnant la ville. Avec 300 hommes dévoués, il habitait le jardin du Pacha et tout le monde disait qu'il voulait personnellement s'emparer du trône. Pour le Baïram, il fit toutefois visite au Pacha et au bey, accompagné du marabout Fataisi, son conseiller. Cependant le nombre de ses partisans grandissait sans cesse ;

aussi le bey Ahmed parla-t-il de fermer les portes de la ville, et le Pacha ordonna aux habitants de se défendre contre Sidi Yousef et ses gens au cas où ils viendraient armés à Tripoli. Le marabout Fataisi se présenta alors devant le Pacha ; il lui annonça que Yousef allait entrer en ville avec 20 hommes seulement et sans armes ; il le supplia d'envoyer le bey au-devant de Yousef, afin que les deux frères s'entendissent. Le Pacha y consentit, mais Ahmed, menaçant de son sabre Fataisi, lui dit que, s'il n'était pas marabout, il l'aurait immolé aux pieds du Pacha pour le punir de sa perfidie ; il ordonna qu'on le mît hors de la ville et qu'on lui défendît d'y rentrer, et il fit renforcer la garde de la ville. Il trouva un appui, non pas chez le Pacha, dont il ne put rien obtenir, mais chez les Misratis, tandis que, au contraire, les habitants de la Menchia se groupaient autour de Sidi Yousef et pillaient les jardins appartenant au Pacha. C'est ainsi que; pendant la nuit des 22-23 juin 1791, on crut que Yousef allait s'emparer de Tripoli.

Le lendemain, Yousef se déclara en guerre ouverte contre sa famille, et le Pacha envoya des forces contre les pillards qui lui obéissaient. Le gouverneur de la Menchia fut conduit au château afin d'y être étranglé pour avoir aidé Yousef, que le Pacha fit proclamer rebelle et qu'il permit d'arrêter. Enfin les gens de Sidi Yousef attaquèrent la ville ; mais, reçus à coups de canon, ils se retirèrent pendant la nuit. Alors Yousef tenta de grouper autour de lui tous les Arabes du dehors, tandis qu'à trois reprises il demandait par écrit l'aman au Pacha. Celui-ci ayant envoyé ses principaux officiers pour traiter avec lui, Yousef se montra

arrogant ; n'avait-il pas maintenant avec lui les hordes arabes les plus avides ? Dès lors, il apparaît souvent devant la place sans l'attaquer, il empêche les vivres d'y accéder ; parfois même des Arabes montagnards pénètrent dans Tripoli, où ils répandent la terreur. Aussi le Pacha mande-t-il auprès de lui le gouverneur de Misellata, mais celui-ci refuse de venir à Tripoli, car les Misellatains ont pris parti pour Sidi Yousef, ainsi que les Acas, chargés de la garde des troupeaux du Pacha. Cependant le bruit court en ville que le Sultan enverra à Tripoli une garnison turque et un gouverneur.

1791 et 1792 sont des années terribles pour Tripoli. Sidi Yousef acquiert chaque jour de nouveaux alliés ; il occupe Zouara et serre de très près la capitale, où la disette se fait sentir de plus en plus. Mais rien ne peut décider le Pacha à prendre des décisions énergiques ; malade, désireux, dit-on, de voir Sidi Yousef lui succéder afin de finir tranquillement ses jours, il n'agit pas avec énergie et soupçonne le bey Ahmed de vouloir l'empoisonner. Aussi Yousef réalise-t-il des progrès sensibles ; il est le maître de la plaine, il occupe Tadjoura le 27 juin 1793, afin d'empêcher les barques du Pacha d'aborder à la côte et il tente enfin une attaque contre Tripoli. Les murs étaient sans artillerie ; néanmoins Sidi Yousef fut repoussé. Mais les troupes du Pacha, après s'être portées hors de la ville, risquèrent d'être taillées en pièces lorsqu'elles voulurent y rentrer, les portes ayant été fermées par erreur ! La situation se modifia cependant bientôt. Le cheik Alieff et le chef de la tribu Knowiales vinrent avec leurs troupes au secours du Pacha Ali. Au nom de celui-ci, on promit publiquement deux mille sequins à celui qui

apporterait la tête de Sidi Yousef, dont les gens ne cessaient de provoquer les soldats du bey Ahmed. Lui-même, le Pacha envoya un courrier au bey de Tunis, qui lui avait déjà fourni des secours, pour lui exposer sa situation critique, et il supplia aussi un grand chef de tribu, Soliman Aga, de venir à son aide ; enfin il vit arriver son beau-frère, le bey de Benghazi, avec de l'argent et des grains. Mais sans munitions, la ville était réduite à l'extrémité, tandis qu'au contraire Sidi Yousef était de mieux en mieux pourvu de tout.

Telle était la situation quand, le lundi 29 juillet 1793, une flotte turque de 9 navires mouilla à Tripoli : elle portait un certain Ali Borghoul, qui prétendait avoir un firman du Sultan l'investissant du gouvernorat de Tripoli, à la place d'Ali Karamanli. Aussitôt la terreur de se répandre en ville, tandis que les Turcs occupent la porte de la marine et se rendent au château. Le lendemain, lecture du firman du Sultan est faite à la marine : ce firman annonce l'arrivée d'Ali Borghoul et l'abdication du Pacha Ali... A minuit, celui-ci, son beau-frère le bey de Benghazi et sa famille quittent le château de Tripoli, escortés par le cheik Alieff, et se rendent avec le bey Ahmed au camp de Sidi Yousef, trandis que les Tripolitains laissent les Turcs occuper leur ville sans tirer un seul coup de fusil ! Alors le drapeau mauresque est abaissé et le drapeau turc flotte sur le vieux château ; au son de la musique d'Ali Pacha, Ali Borghoul demeuré jusqu'alors sur ses navires fait son entrée dans la ville et dans le château.

Lorsque les Chrétiens se présentent pour le saluer, Ali Borghoul les traite avec hauteur ; il veut même

que des officiers anglais se présentent devant lui sans armes, ce que le consul d'Angleterre refuse. De son côté, Sidi Yousef lui dépêche des gens de Sahal pour le prévenir qu'il se rendra bientôt auprès de lui. Ali Borghoul lui envoie aussitôt un riche cafetan en lui enjoignant de venir à Tripoli ; Sidi Yousef refuse et la nuit suivante même, il attaque encore une fois la ville que les Turcs l'empêchent de prendre. Cependant des scènes horribles de pillage se produisent dans Tripoli. En réalité, Ali Borghoul n'est qu'un brigand, dépourvu de toute investiture du sultan. Il dépouille les habitants, qui sont à la fois éprouvés par la famine, par les exactions de leurs nouveaux maîtres et menacés par l'artillerie d'Yousef, qui, pendant tout le mois d'août 1793, continue sans succès de tirer sur la ville. C'est alors que le consul Anglais Tully quitte Tripoli, le 23 août 1793 ; c'est alors aussi qu'Ali Borghoul dépouille de tout ce qu'elles possèdent les princesses Karamanlies demeurées dans la ville après le départ du Pacha et les embarque pour Tunis sans vivres, avec 150 autres personnes. Un peu plus tard, il fait pendre 22 Maures accusés d'avoir comploté contre lui et brûle à petit feu deux Juifs agents des consuls anglais et hollandais ; Sevar, grand négociant Juif, paya 600.000 francs pour avoir la vie sauve.

Les Tripolitains espéraient voir revenir le Pacha Ali et ses fils soutenus par une armée tunisienne pour les débarrasser du tyrannique Ali Borghoul auquel ils résistaient partout où ils pouvaient. Cependant le Pacha Ali Karamanli avait été bien reçu par le bey de Tunis, Hamouda pacha. Celui-ci, bientôt après, fut fort irrité d'apprendre qu'Ali Borghoul avait osé attaquer l'île de

Djerba qui lui appartenait, sous prétexte que cette île dépendait autrefois de la Tripolitaine, et qu'il y avait placé un des siens comme gouverneur (juillet 1794). Aussi fit-il partir de Tunis, le 21 Rebi-Evel 1209, une expédition sous le commandement d'Abou-al-Hassan accompagné d'Yousef Karamanli. Une autre expédition, sous le commandement du vizir Moustafa Khodja et d'Ahmed Karamanli, quitta Tunis, le 8 Rebi-Ettsan 1209 et arriva à Tripoli le 15 Djoumada-Ettsani. A la suite d'une bataille livrée à la Menchia, Ali Borghoul effrayé prit la fuite et se dirigea par mer vers Alexandrie avec toute sa troupe, après avoir dépouillé et tué un grand nombre d'habitants. Le vizir Moustafa Khodja et les deux frères Ahmed et Yousef entrèrent alors à Tripoli et s'y installèrent (1794.)

§ 2. — *Relations extérieures d'Ali Ier Karamanli (1754-1793).*

France. — Malgré la paix conclue en 1729 avec la France par son grand père Ahmed Ier, malgré l'article additionnel de 1752, Ali Ier ne put décider ses corsaires à respecter les anciens traités qui avaient pour objets la restitution des prises, la libération des captifs et l'observation de la neutralité. Les abus, particulièrement le droit de visite des navires français, recommencèrent si bien qu'en 1766 le prince de Listenois se présenta devant Tripoli avec une escadre pour obtenir satisfaction. Ali Ier dut signer avec la France le traité de paix et de commerce du 28 mai 1767. Un peu plus tard, les Tripolitains osèrent capturer dans les eaux fran-

çaises un vaisseau gênois et des vaisseaux corses. Une réparation fut impérieusement exigée, et le 12 décembre 1774, le consul de Lancey et le Pacha Ali Ier signèrent un acte confirmant les anciens traités de paix et d'amitié. Cinq autres additions furent faites au traité de 1729.

Pour confirmer les traités conclus par les rois de France, la Convention envoya auprès du Pacha Ali Ier le citoyen P. Alphonse Guys en qualité de consul général et chargé d'affaires. Alors (30 juin 1793) eut lieu le renouvellement des anciens traités. Nous possédons les paroles qui furent solennellement prononcées à cette date ; voici d'abord celles du consul général :

« La nation française, constituée en République, m'envoie vers vous, pour vous porter l'expression de sa bienveillance et de son amitié. Son intention est de maintenir scrupuleusement les anciens traités qui existent entre la France et votre Régence. Elle me charge d'assurer Votre Excellence que son désir sincère est de voir perpétuer cette bonne harmonie. Elle y concourra de tout son pouvoir, dans la persuasion où elle est que les Français que leurs intérêts appellent dans vos Etats éprouveront de votre part toute protection et qu'ils seront traités comme des anciens et fidèles amis, membres d'un Etat dont le courroux fut toujours fatal à ses ennemis. »

A cette allocution, Ali Ier répondit :

« Je vois avec plaisir les Français, mes plus anciens et mes plus fidèles amis. Je reçois avec sensibilité les témoignages de bienveillance de la République et je ne manquerai jamais d'y correspondre en procurant aux Français tous les secours dont ils pourront avoir besoin, et toutes les facilités qui pourront tendre à faire prospérer leur commerce. Le consul,

qu'elle envoie résider auprès de moi, peut lui promettre de ma part une bienveillance constante, à laquelle je suis disposé d'avance par la réputation, les égards enfin dus à une nation liée depuis si longtemps d'affection avec moi et pour l'activité d'un commerce, de la prospérité duquel dépendent le bien-être et le bonheur de mes sujets. Je ne veux ni ne dois laisser ignorer aux Français, rassemblés ici dans ce moment, l'extrême affection que j'ai toujours eue des services du consul Pellegrin, et je saisis avec plaisir l'occasion de rendre hautement et publiquement justice à son zèle pour l'honneur et les intérêts de sa nation. L'estime que de pareils sentiments m'ont inspirée m'a déterminé, dans plusieurs circonstances notoires, à ne pas me renfermer dans les bornes des traités. A l'époque de l'inauguration du pavillon de la République, j'ai cédé à ses vives instances et aux désirs ardents qu'il m'a témoignés de lui faire rendre des honneurs extraordinaires et je l'ai fait saluer de vingt et un coups de canon, honneur que j'ai refusé à tous autres et nommément à celui de l'Espagne. »

Les relations entre la France et la Tripolitaine continuèrent à être amicales jusqu'en 1798.

Grande-Bretagne. — Avec la Grande-Bretagne, le Pacha Ali Ier Karamanli fit un seul traité ; il fut signé le 22 juillet 1762 par Arc. Cleveland, ambassadeur à Fez, en vue de continuer les relations de paix et de commerce déjà entretenues avec cette puissance. Mais là ne se bornèrent pas les rapports entre les deux pays. Le commodore Thomas Harrison a raconté dans un volume imprimé à Londres la mission qu'il remplit à Tripoli, en mai 1766. Ce commandant de la flotte britannique en Méditerranée, avait l'ordre d'exiger le paiement de certains billets signés en faveur de négo-

ciants anglais. Le consul Fraser, rappelé, était parti avant l'arrivée du commodore. Celui-ci installa un nouveau consul, Wilkie, et le Pacha lui remit une lettre pour le Roi et pour Hamed Aga à Londres. Par la suite, la Grande-Bretagne eut à Tripoli un excellent consul en la personne de Richard Tully, qui, de 1783 à 1793, entretint avec le Pacha Ali Ier les meilleures relations pendant que sa femme, ses filles et sa belle-sœur étaient les amies intimes de Lilla Hallouma et de toutes les princesses Karamanlies.

De son côté, Ali Ier envoya à Londres plusieurs délégués pour offrir des cadeaux au Roi d'Angleterre en signe d'amitié. En 1765, il y fit partir Hamed Aga, qui fut logé à Suffolk Street et que le gouvernement anglais dut rapatrier à ses frais, deux ans plus tard. En 1772, un nouveau consul anglais, Bayntun, ayant remis au Pacha Ali Ier un cadeau de 500 £., celui-ci envoie, l'année suivante, au Roi d'Angleterre dix beaux chevaux. Mais vers la fin de 1773, le consul Bayntun n'en fut pas moins obligé de demander l'envoi d'un vaisseau de guerre. Le Pacha s'empressa d'expédier à Londres Sidi Ibrahim Aga qui fut, en juin 1774, rapatrié à Tripoli aux frais du Roi.

En 1785, Ali Ier nomma comme ambassadeur à Londres Hadj Abderrahman, qui avait déjà été en Suède. Celui-ci dut faire d'abord une quarantaine de 104 jours à Malte, un de ses secrétaires étant atteint de la peste qui régnait à Tripoli. Il fut plus tard reconduit sur une frégate anglaise à bord de laquelle étaient plusieurs lords que le Pacha accueillit fort bien et en l'honneur desquels une fête fut donnée dans un de ses jardins.

Espagne. — Le Pacha Ali Ier signa avec l'Espagne, le 10 septembre 1784, un traité de paix, d'amitié et de commerce. Les chefs des corsaires tripolitains en furent très mécontents, car ils se voyaient ainsi privés des nombreuses prises qu'ils faisaient sur les Espagnols naviguant en Méditerranée. Ce traité, le premier que l'Espagne concluait avec Tripoli, coûta aux Espagnols 1.440.000 francs. Une flotte espagnole vint à Tripoli, en octobre 1785, apporter de très riches présents au Pacha et à sa famille. Ali Ier envoya à Madrid un ambassadeur, Hamed Khodja, qui se convertit au christianisme et reçut un titre de noblesse espagnole. Sidi Amorrah, fils du premier ministre Mohammed Scrivan, le remplaça en Espagne d'où il revint fort riche. Les Espagnols payèrent très cher leur paix avec les puissances barbaresques.

Venise. — Les Vénitiens étant en guerre (1764-1792) avec les Tunisiens, envoyèrent souvent à Tripoli leurs navires endommagés. Un traité fut signé en 1764. En 1780, les Vénitiens payaient 6.000 sequins (66.000 livres) pour le privilège du sel de Zouara. Un peu plus tard, ils conclurent avec Ali un arrangement leur permettant de charger annuellement 2.500 mesures de sel moyennant un payement de 48.000 francs, tous les trois ans. Lorsque Sidi Yousef se révolta contre le Pacha, le consul de Venise proposa à celui-ci le secours des forces embarquées sur quelques galiotes qui relâchèrent à Tripoli. Le Pacha refusa.

Naples. — Ali Ier envoya comme ambassadeur à la cour de Naples son petit-fils Sidi Mahmoud, qui y fit la

connaissance de la fameuse Lady Hamilton dont il rapporta le portrait enrichi de diamants. La paix fut signée en août 1785 entre Ferdinand IV et Ali Ier.

Russie. — Sous Catherine II, les Russes rêvèrent d'un établissement maritime dans la Méditerranée. Le magnifique port naturel de Bomba excita leur convoitise. En 1793, les agents secrets de la Tsarine entamèrent à ce sujet une négociation avec le Pacha réfugié à Tunis à la suite de l'usurpation d'Ali Borghoul. Ali parut s'y prêter, mais, par la suite, il ne voulut plus en entendre parler. Le consul de France songea à supplanter les Russes et le gouvernement républicain parut s'intéresser à son idée, mais la chose n'alla jamais plus loin.

Maroc. — Ali Ier entretint d'excellentes relations avec le Maroc dont la caravane de pélerins pour la Mecque traversait chaque année ses états. Le Sultan du Maroc lui-même, étant passé par Tripoli, s'était lié avec Ali Ier qui reçut toujours avec bonté son fils, le cruel Moulay Yezid. Celui-ci visita deux fois Tripoli, à l'aller et au retour d'Arabie, et s'y fit très redouter ; il enleva la fille du grand chef tripolitain Saffanassa, Néanmoins le vieil Ali Ier se montra toujours indulgent pour lui, et il envoya en ambassade auprès du Sultan du Maroc le vertueux Hadj Abderrahman, qui avait été ambassadeur en Angleterre et en Suède. Celui-ci mourut d'ailleurs au Maroc, au moment où le féroce Moulay Yezid montait sur le trône.

Amérique. — La jeune république américaine eut aussi à souffrir des corsaires barbaresques et dut de

bonne heure s'occuper de négocier avec eux la libération de ses compatriotes. John Adams eut en 1786 une conférence à Londres avec l'ambassadeur tripolitain Abderrahman et il comprit que chacune des puissances barbaresques avait des prétentions considérables. Abderrahman lui déclara que l'Amérique était en guerre avec Tripoli puisqu'elle n'avait pas encore de traité de paix avec le Pacha. John Adams insista auprès de son gouvernement pour acheter cette paix et Jefferson alla à Londres en mars 1786 pour voir aussi Abderrahman. Celui-ci leur ayant expliqué qu'une paix perpétuelle avec Tripoli leur coûterait 33.000 guinées, les négociations furent rompues.

CHAPITRE IV.

AHMED II KARAMANLI (1794).

Le vieil Ali Ier Karamanli, accablé par la mort de sa femme Lilla Hallouma, résolut de renoncer au gouvernement. Aussitôt rentré dans sa capitale, mise à sac par Ali Borghoul (celui-ci s'était réfugié en Egypte où il fut bientôt massacré par les Mamelouks), il abdiqua en faveur de son second fils Ahmed, le frère aîné du sanguinaire Yousef.

Ahmed fut donc proclamé Pacha par les notables et les ulémas de Tripoli, en présence de Yousef. L'armée tunisienne qui avait replacé à Tripoli les Karamanlis reçut de magnifiques récompenses pécuniaires et devint la gardienne vigilante de la ville. Quant au vizir Moustafa Khodja, il rentra à Tunis dont le bey fit

occuper immédiatement l'île de Djerba dévastée (nous l'avons vu) par les hommes d'Ali Borghoul.

Un délégué d'Ahmed II, Yousef Sahib Ettabi, fut aussitôt dépêché à Constantinople pour demander un firman d'investiture en faveur des deux frères, Ahmed et Yousef Karamanlis ; il réussit dans sa mission et son retour donna lieu à une grande fête au cours de laquelle les deux frères reçurent de chaleureuses félicitations populaires. Cependant Yousef recrutait peu à peu un parti qui devait renverser Ahmed. Un jour de Châban 1210 (1794) que les deux frères se promenaient à la campagne, Yousef se querella avec Ahmed, rentra précipitamment seul dans la ville dont il eut soin de fermer les portes, puis du haut des murailles, il ordonna à son frère de se retirer à Derna, sous peine de mort. Ahmed II était d'un caractère très doux, mais faible ; il se résigna à son sort, et quittant son pays natal qu'il ne devait plus revoir, s'enfuit vers Misrata où il s'embarqua pour Malte [1]. Son règne n'avait duré que peu de mois de la seule année 1794.

Ahmed II protesta toujours, mais en pure perte, contre l'usurpation de son frère Yousef et finit par mourir misérablement en Egypte. Ainsi, à partir de 1794, Sidi Yousef fut le maître absolu de la Tripolitaine.

1. V. l'appendice II relatif à l'exil d'Ahmed II Karamanli.

CHAPITRE V.

YOUSEF KARAMANLI (1794-1832).

§ 1. — *Affaires intérieures.*

Celui-ci est certainement le plus célèbre des Pachas Karamanlis. Par son fratricide dont on connaît l'histoire, par ses luttes contre son père Ali Ier, par sa conduite envers son second frère, Ahmed II, par sa fameuse garde noire et aussi par les guerres qu'il eut à soutenir contre les tribus tripolitaines et par ses démêlés, parfois sanglants avec les puissances chrétiennes, Yousef incarne vraiment la turbulente dynastie des Karamanlis. Il fut incontestablement le plus belliqueux parmi eux, mais aussi le plus autoritaire et le plus cruel. Son intelligence n'était pas très vaste, mais de bonne heure il eut de la vie une conception très pratique que soutenaient une ambition démesurée et un amour sans bornes pour l'argent. C'est d'ailleurs par là qu'il précipita la chute de sa dynastie. Intrigant, de mauvaise foi, sans scrupule, ne tenant jamais ses engagements, toujours à l'affût de nouvelles richesses, se servant de tous les moyens, il est bien le type de ces petits potentats barbaresques qui jetaient la terreur parmi les flottes européennes et opprimaient tyranniquement les malheureux Arabes qu'ils dominaient. La dynastie Karamanlie règnerait peut-être encore en Tripolitaine si elle n'avait pas compté parmi ses derniers membres un Pacha aussi avide que Yousef, dont le seul nom évoque aujourd'hui encore

à Tripoli le souvenir d'une période de dure oppression. Son long règne de 38 ans fut une lutte continuelle contre les habitants les plus éloignés de ses possessions qu'il voulait soumettre à son autorité et qu'il dépouillait en coupe réglée. Il fut servi par des ministres capables, les Dghiès, les Chelabi et les Gurdji entre autres, ainsi que par sept fils auxquels il avait inculqué les mauvais principes par lesquels il avait lui-même réussi à éloigner du trône son père et ses propres frères. Son nom était craint depuis les déserts de la Lybie jusqu'aux extrêmités du Fezzan et du Bornou où ses ordres étaient exécutés. Sur mer, le pavillon de ses corsaires était redouté par les navigateurs Européens et Américains et ce ne fut pas sans peine que l'Europe eut raison de ce Pacha arrogant, fanatique et cupide.

L'historien arabe Ahmed bey En-Naïb raconte que les notables se mirent d'accord, lorsque Ahmed fut obligé de s'enfuir de Tripoli, pour reconnaître son frère Yousef comme Pacha et qu'ils demandèrent son investiture à la Sublime Porte par l'intermédiaire de Hamouda Pacha, bey de Tunis. Il ajoute que le firman arriva seulement en 1211 (1796-97) et qu'il fut lu publiquement alors que le canon de la place tonnait en signe d'allégresse. D'après le même historien, Yousef s'empressa d'augmenter son armée et sa flotte, répara les remparts de Tripoli et construisit 13 vaisseaux de guerre. Nous exposerons dans des paragraphes spéciaux les affaires que Yousef eut avec les puissances d'Europe et d'Amérique ; contentons-nous de résumer ici les expéditions qu'il eut à soutenir contre les tribus qui habitaient ses vastes territoires.

En 1218 de l'hégire (1803-4), les montagnards du Gharian se révoltèrent et Yousef envoya aussitôt contre eux une armée commandée par El-Hadj Ahmed Agha El-Khaznadar. Le chef des rebelles, Cheïkh Abd-El-Onafi, fut tué et les habitants obéirent à l'autorité de Yousef et payèrent une forte rançon.

Un an après, Yousef apprenant la prise de Derna par son frère Ahmed, grâce à l'aide des Américains, dépêcha contre lui une armée commandée par son fils aîné, Mohammed bey. Cette armée ne tarda pas à rentrer à Tripoli, par suite de l'évacuation de Derna opérée à la suite du traité de 1805 que Yousef eut soin de signer avec les Américains.

En 1221 de l'hégire (1806-7), eut lieu la révolte de Cheïkh Ahmed Seïf En-Nasr qui commandait les Oulad-Sliman campés sur les rivages de la Syrte. Yousef envoya contre lui son fils Mohammed bey. Une grande bataille eut lieu et le Cheïkh fut tué avec beaucoup de ses partisans. C'était le père d'Abd-El-Djelil qui devait jouer plus tard un rôle important en Tripolitaine.

En 1221, les habitants de Ghadamès se révoltèrent, mais ce ne fut qu'en 1225 (1810) que Yousef envoya contre eux son troisième fils, Ali bey, le futur Ali II. L'armée d'Ali assiégea Ghadamès pendant trois jours et finit par s'emparer de la ville à laquelle un gouverneur tripolitain fut imposé. Ali rentra à Tripoli avec 20.000 misquals d'or et 20.000 mahboubs. Telle était la rançon des Ghadamésiens.

Pendant la même année 1810, Mohammed bey, le fils aîné de Yousef, marcha contre Soltan, village

des monts Gharian. Un Napolitain a laissé le récit de cette expédition, qu'il suivit en qualité d'esclave de Mohammed bey.

En 1811, Yousef décida d'envoyer son fils Mohammed le long des côtés tripolitaines pour lever les impôts. L'expédition qui dura un an, partit de Tripoli le 21 janvier 1811 et arriva à Derna le 15 juin 1811 ; là, Mohammed bey mit à mort 19 Arabes rebelles dont les cadavres furent jetés à la mer, puis il retourna par Benghazi et le golfe de la Syrte. Dans les Syrtes, la répression fut très dure. Le Cheïkh fut tué et sa tête envoyée à Yousef qui l'exposa sur les murs du château. Mohammed bey avait avec lui 8.000 fantassins et 500 cavaliers, alors que l'ennemi comptait 3.000 hommes. 250 de ceux-ci périrent dans cette bataille ; Mohammed bey ne perdit que 22 soldats et eut 35 blessés. Un médecin italien, Augustin Cervelli, qui suivit toute l'expédition, raconte que Mohammed bey rentra triomphalement à Tripoli le 10 février 1812, avec un immense butin consistant en bestiaux et en 22 caisses remplies d'argent et de bijoux dont la valeur s'élevait à 80.000 écus espagnols.

Cette razzia rendit Mohammed bey d'une arrogance telle à l'égard de son père qu'un jour, au cours d'une discussion, il lui asséna un coup de poignard qui aurait atteint le Pacha s'il n'avait été repoussé par une négresse. Yousef, pour se débarrasser de son fils aîné, le nomma alors gouverneur des provinces de Benghazi et de Derna ; mais, à peine arrivé à son poste, Mohammed bey se révolta à la tête de la tribu des Zoas. Yousef envoya contre lui une armée sous les ordres de

son second fils Ahmed bey, et celui-ci prit avec lui un médecin Gênois, Paul Della Cella, dont l'intéressant volume raconte en détail cette expédition.

En 1226-1227 de l'hégire (1811-1812), le Sultan du Fezzan, Mohammed V El-Muntasir — le dernier sultan de la dynastie des Benou-Mohammed, qui régnait depuis plus de 700 ans — refusa de payer le tribut annuel à Yousef Pacha, ainsi que l'avaient fait tous ses prédécesseurs. Yousef envoya contre lui son grand favori, le Caïd Mohammed El-Mekni. El-Muntasir fut tué avec ses fils et ses frères. El-Mekni s'empara de Mourzouk, la capitale du pays, et s'y installa, promettant de payer à Yousef 15.000 piastres par an au lieu de 5.000 piastres. El-Mekni devint célèbre par la suite par les expéditions qu'il entreprit contre les Sultans nègres de l'Afrique Centrale et spécialement au Bornou en 1231 (1816) et en 1242 (1826).

En 1231 (1816), Yousef envoya une expédition contre les gens de Nalout, qui s'étaient révoltés.

En 1233 (1817-1818), le cheïkh Aboul-Kasim Ben Khalifa demanda du secours à Yousef qui lui envoya son deuxième fils, Ahmed bey, avec des soldats et des munitions. Les deux chefs tombèrent sur les tribus de Nalout et l'expédition eut plein succès. L'expédition d'Ahmed bey contre son frère Mohammed partit de Tripoli le 11 Février 1817. Yousef accompagna son fils jusqu'à Tadjoura, d'où Ahmed marcha, accompagné d'environ 500 hommes, sur Lebda, Misrata (où 1.000 hommes se joignirent à lui), Lubey où il atteignit les rivages de la Grande Syrte, Eneuva, Mourata, Labiar. Sa troupe était grossie de nouveaux renforts quand il reçut la nouvelle que Mohammed bey, appre-

nant la marche de son frère Ahmed contre lui, avait abandonné Benghazi et s'était retiré à Derna, d'où il se préparait à prendre la fuite vers l'Egypte. Ahmed décida de continuer sa route, s'arrêta au tombeau de Sidi Mhamed Emeri et arriva à Cyrène. Il apprit alors que Mohammed bey, ne se croyant plus en sûreté à Derna, s'était réfugié à Bomba. Le 21 Juin 1817, Ahmed fit route vers Derna, dont la population se soumit immédiatement ; néanmoins il obligea les habitants à envoyer 22 individus choisis parmi les plus riches familles, comme otages au Pacha de Tripoli. Continuant alors jusqu'à Bomba, Ahmed n'y trouva plus son frère aîné qui s'était précipitamment enfui en Egypte (où il mourut quelque temps après) et revint à Benghazi sans avoir livré aucune bataille, ni perdu aucun homme.

Il y était le 4 septembre 1817, lorsque toute la tribu des Zoas parut devant Benghazi. Il fut décidé que seuls les chefs entreraient en ville pour recevoir les honneurs du bernous (manteau rouge), et, le 5 Septembre, 45 d'entre eux se dirigèrent solennellement vers le château, où Ahmed leur fit le plus aimable accueil. Mais, pendant qu'ils dégustaient le café, les gardes du bey entrèrent dans la salle et les tuèrent à coups de sabre ; ceux qui purent s'enfuir furent massacrés par la soldatesque. Alors, se mettant à la tête de ses cavaliers, Ahmed bey se jeta sur les Zoas. Mais ceux-ci avaient appris le massacre de leurs chefs ; ils s'enfoncèrent donc aussitôt dans les montagnes voisines, laissant au campement les femmes et les enfants qui furent massacrés. Peu de jours après, arrivèrent à Benghazi les 22 otages que le Pacha Yousef avait ren-

voyés par mer de Tripoli en leur faisant croire qu'ils seraient mis en liberté le jour même où leurs compatriotes auraient reçu le bernous rouge ; mais ils furent, eux aussi, mis à mort, même les enfants de 5 à 7 ans, et leurs cadavres furent dévorés par les chiens.

En 1242 (1826-27), Yousef envoya Ali bey, son troisième fils, contre les tribus du Djebel Arbi et les tribus de Tarhouna.

En 1242 (1826-27), Yousef reçut du Sultan de Constantinople le titre de Beylerbey.

Trois ans plus tard, en 1245 (1829-30), un différend surgit entre les gens de Sert et ceux d'Orfella. Yousef envoya contre eux son septième fils Ibrahim.

Cette même année, il divisa ses territoires entre ses fils, donnant le Gharian à Ali bey, Misrata à Moustafa bey, Khoms à Osman bey, à Omar bey Orfella, à Ibrahim bey Zliten, à son mamlouk Moustafa bey Derna.

En 1246 (1830) arriva l'amiral de Rosamel, qui imposa à Yousef une contribution de 800.000 francs. A cette époque, Yousef était affaibli par l'âge et par la boisson. Dans son palais, le gaspillage était considérable. Les corsaires ne rapportaient plus rien. Les impôts sur les tribus rentraient avec la plus grande difficulté. Aussi dut-il emprunter à des négociants étrangers établis à Tripoli. De là un mécontentement général dont voulut profiter Abd-el-Djelil, le cheïkh des Oulad-Sliman, qui avait passé toute sa jeunesse à la cour des Karamanlis et qui en connaissait tous les secrets. Il prit donc les armes au cours de l'été 1831. Yousef Pacha envoya contre lui ses deux fils Sidi-Ali et Sidi Ibrahim avec le peu de troupes qu'il put réunir

à Tripoli et aux environs de la ville. Il eut aussi soin d'exciter contre Abd-el-Djelil les tribus ennemies des Oulad-Sliman. Mais Abd-el-Djelil triompha facilement de la politique de Yousef et réussit même à faire prendre par ses frères Mourzouk, la capitale du Fezzan.

Bien entendu, ces expéditions n'avaient pas réduit les embarras pécuniaires de Yousef, qui dut avoir recours à l'altération des monnaies et qui alla jusqu'à vendre à des Européens les canons de bronze. A la perte du Fezzan et à la guerre contre Abd-el-Djelil vint se joindre bientôt une révolte au Gharian. Aussi la position de Yousef Pacha était-elle des plus critiques ; elle empira encore quand arriva, en juillet 1832, l'escadre du commodore Dundas qui lui donna 48 heures pour payer 200.000 piastres fortes. Yousef offrit le peu qu'il pouvait avoir. Mais Warrington, le consul général britannique, fut impitoyable, car il avait à se plaindre d'insultes faites à ses enfants par des soldats tripolitains. Il amena son pavillon et s'embarqua pour Malte avec ses nationaux. De leur côté, les Français exigeaient le règlement de leurs créances. A bout d'expédients, traqué par ses ennemis intérieurs et extérieurs, le vieil Yousef prit une décision qui causa sa ruine : il frappa d'une contribution les Arabes de la Dahra, de la Menchia et du Sahel qui avaient toujours été exempts d'impôts, et il imposa aussi les Juifs. Ce fut le signal de la révolte générale. Exaspérés, les Arabes coururent aux armes, prononcèrent la déchéance de Yousef et proclamèrent Pacha à sa place Sidi-Mohammed, le fils de ce Mohammed qui était allé mourir en Egypte après sa révolte de Benghazi. Yousef

se défendit d'abord avec les 1.200 soldats qui lui étaient restés fidèles, et demanda du secours au bey de Tunis, mais lorsqu'il comprit que toutes les tribus allaient se joindre aux rebelles, il céda aux conseils des notables tripolitains, abdiqua solennellement en faveur de son troisième fils, Sidi-Ali, et informa de son abdication Khalil Rifaat Pacha, amiral en chef à Constantinople (1832).

§ 2. — *Relations extérieures du Pacha Yousef Karamanli (1794-1832).*

France. — La prise de Malte par le général Bonaparte, le 12 juin 1798, terrifia Yousef Pacha et la conquête de l'Égypte par les troupes françaises produisit sur lui un effet considérable.

De Malte, Bonaparte écrivit le 15 juin 1798 une lettre à Guys, consul à Tripoli, pour l'informer de la prise de l'île. Il ordonnait à notre agent de laisser entrevoir au Pacha « que la puissance qui a pris Malte en trois ou quatre jours serait dans le cas de les punir [les Barbaresques] s'ils s'écartaient un moment des égards qu'ils doivent à la République ».

Beaussier qui, peu après, remplaça Guys comme consul général et chargé d'affaires à Tripoli (3 octobre 1798), profita d'abord de cet avertissement. On sait, en effet, qu'à la nouvelle du débarquement de Bonaparte à Alexandrie (30 juin 1798), la Porte déclara la guerre à la France. Ruffin, notre chargé d'affaires à Constantinople, fut enfermé avec son personnel au château des Sept Tours (12 septembre 1798), et tous les Français de Turquie furent dépouillés de leurs biens et empri-

sonnés. Or, en dépit des ordres donnés par la Porte aux trois régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli, Yousef Karamanli resta autant qu'il le put attaché aux intérêts français, par peur de Bonaparte dont il redoutait jusqu'au nom, Il favorisa donc l'approvisionnement de Malte, où étaient enfermés le général Vaubois et 4.000 soldats, et laissa le Consul de France envoyer dans l'île une tartane remplie de vivres. Vaubois, pour le remercier, lui fit cadeau d'un cutter armé monté par un certain Conseil, qui avait pour mission d'acheter du blé et des bœufs dont la garnison avait besoin. Yousef facilita aussi la correspondance entre Bonaparte, qui était au Caire, et Beaussier à Tripoli, tandis que la mer était surveillée par l'escadre de Nelson. Celui-ci, comprenant que Yousef aidait les Français, décida de frapper un grand coup, et somma le Pacha d'expulser tous les Français qui se trouvaient à Tripoli. Yousef ayant refusé, le commodore anglais Campbell incendia un navire du Pacha, en captura deux autres, et somma Yousef de lui livrer Beaussier et ses compatriotes. Force fut de céder le 13 mai 1799. Le Consul et les Français furent donc embarqués sur le vaisseau l'*Alphonse*, qui les débarqua le 16 juin 1799 à Gênes d'où ils gagnèrent la France.

C'est incontestablement à contre-cœur que Yousef fut obligé d'obéir aux Anglais et de se tourner contre les Français, car il avait donné secrètement à ses corsaires l'ordre de respecter le pavillon français toutes les fois qu'ils le pourraient sans se compromettre, et cela malgré l'arrêté du Directoire en date du 15 février 1799 qui avait autorisé les bâtiments français à s'emparer des navires barbaresques.

L'expulsion de Beaussier de Tripoli interrompit les relations entre Bonaparte et le Consul général. Les communications, déjà si difficiles pendant les premiers mois de l'expédition de Bonaparte, furent complètement arrêtées à dater de février 1799 et jusqu'en 1801. Il n'en est pas moins intéressant de résumer ici la correspondance qu'entretinrent pendant quelques mois Napoléon Bonaparte et le Consul général Beaussier.

Elle débuta le 24 octobre 1798. Alors Beaussier reçut de Bonaparte une lettre [1] l'invitant à faire parvenir des nouvelles en Egypte et l'autorisant pour cet objet à tirer sur le Caire une somme de 6.000 francs.

Le 5 décembre 1798, Beaussier expédia un premier courrier avec des nouvelles, des journaux et une lettre personnelle demandant à Bonaparte de ne point s'opposer au départ du Caire de Sidi Hassan Karamanli, neveu du Pacha Youssef. Ce courrier fut retenu à Benghazi dont le bey affectait une certaine indépendance à l'endroit de son suzerain, le Pacha de Tripoli.

Au début de février 1799, un second courrier partit de Tripoli par la voie de Benghazi.

Quinze jours plus tard, un troisième courrier partit par une route moins fréquentée. On pense qu'aucun de ces deux émissaires ne parvint en Egypte.

Un peu plus tard encore partit de Tripoli B. Arnaud, un bon arabisant, que Bonaparte y avait envoyé chercher des nouvelles d'Europe. Cet émissaire se rembarqua le 1er mars 1799 pour Benghazi d'où il se proposait de regagner Alexandrie par terre.

Quelques mois plus tôt, le 21 août 1798, Bonaparte

1. *Correspondance de Napoléon*, n° 3043.

facilita aux pèlerins tripolitains revenant de la Mecque les moyens de se remettre en route, fit des présents au conducteur de la caravane, le cheïkh Abou-el-Kassim, et passa avec lui (le 21 août) un contrat le chargeant pour Beaussier d'un paquet qui devait être porté en 30 jours. La caravane traversa Benghazi le 25 septembre et parvint à Tripoli le 24 octobre 1798. Le paquet contenait une lettre de Bonaparte pour Beaussier[1], plusieurs exemplaires imprimés de ses dépêches au Directoire, et sa proclamation aux Egytiens[2] qui furent répandus dans les régences et enfin deux plis destinés au général Vaubois à Malte.

A quelques semaines de là, le 6 décembre 1798, une tartane corse sortait d'Alexandrie sur l'ordre de Bonaparte avec le lieutenant de vaisseau Fabre. Celui-ci était chargé de recueillir à Benghazi des nouvelles d'Europe et d'y déposer un paquet destiné au Consul sous le couvert du Pacha de Tripoli. Fabre débarqua le 20 janvier 1799 au cap Misrata et arriva le 26 à Tripoli ; il fut expulsé le 13 mai 1799, avec le consul Beaussier. Bientôt après, le 26 décembre 1798, le général Marmont, d'après les ordres de Bonaparte[3], fit partir pour Derna un Arabe qui devait, de là, faire parvenir des lettres à Tripoli.

Entre le 6 et le 26 décembre 1798, Bonaparte avait (on l'a vu un peu plus haut) envoyé à Derna (le 9 décembre) un brick avec l'orientaliste Benoit Arnaud. Le brick mouilla, le 24 février 1799, à Tripoli. Un paquet remis à Beaussier contenait un billet de Venture et

1. *Corr.*, n° 3043.
2. *Corr.*, n° 2723-2765-2834.
3. *Corr.*, n° 3753-3778.

des lettres de Bonaparte pour le bey de Derna et le Pacha de Tripoli [1]. Le brick quitta Tripoli le 1er mars et débarqua Arnaud au cap Misrata. Arnaud voulait rentrer en Egypte par terre, mais il fut assassiné par les Arabes.

Aussitôt après avoir quitté l'Egypte et être rentré à Paris en 1799, Bonaparte se préoccupa de l'armée qu'il avait laissée en Egypte sous les ordres du général Kléber. Il songea à Yousef Karamanli, Pacha de Tripoli, pour entrer en communication avec Kléber et Menou. Il savait que Yousef n'avait déclaré la guerre à la France que sous la menace anglaise. Il n'ignorait pas non plus que ce même souverain avait ordonné à ses corsaires de respecter le pavillon tricolore. Aussi résolut-il d'entrer en négociations avec le Pacha de Tripoli et l'ordonna-t-il à Talleyrand.

Un carton déposé aux Archives Nationales de Paris [2] contient les lettres relatives à cette négociation qui devait aboutir à un traité de paix. Nous y voyons que, le 30 novembre 1800, Sidi-Mohammed Dghiès, ministre des Affaires Etrangères de Yousef Pacha, écrivait à Devoize, chargé des intérêts français auprès du bey de Tunis, que son maître était bien disposé pour la France; il lui annonçait en même temps que, dernièrement un vaisseau français avait relâché à Tripoli où il avait été accueilli amicalement et où son capitaine avait même reçu des présents. Il espérait que la paix ne tarderait pas à être rétablie avec Yousef, car le Consul d'Espagne s'y était déjà employé. Ainsi était

1. *Corr.*, nos 3731-3732.
2. AF-IV, 1687. Cf. plus bas, l'appendice VIII, 3°.

confirmée la lettre précédente (du 20 octobre 1800) dans laquelle Dghiès écrivait à Devoize d'envoyer un représentant pour traiter la paix. Il ajoutait que le Pacha regrettait vivement d'avoir été obligé de livrer Beaussier, mais c'était la force qui l'y avait contraint. Il protestait de l'amitié du Pacha pour les Français qu'il avait secourus à Malte en 1798 et Dghiès lui-même rappelait habilement le bon accueil qu'il avait autrefois reçu en France.

Devoize s'empressa de communiquer ces nouvelles à Talleyrand. qui en fit part à Bonaparte. Il fut décidé de signer la paix avec les trois régences : Dubois-Thainville négocia à Alger, Devoize à Tunis et Billon à Tripoli.

« Il m'est bien agréable (avait écrit Devoize à Talleyrand) d'avoir prévenu votre intention à cet égard [au sujet de l'armistice avec Tripoli] », et il avait terminé en disant avoir été obligé de prendre sur lui de le proposer à Yousef Karamanli. C'est Devoize en effet qui envoya de lui-même à Tripoli le citoyen Billon, agent de l'agence d'Afrique à Tunis. Il est vrai que, s'il avait pris sur lui ladite négociation, il avait sondé auparavant le Pacha par un officier mature de confiance qui avait trouvé Yousef très favorable. Ayant reçu d'Alger, de Dubois-Thainville, des paquets pour le général Menou, qui avait succédé à Kléber dans le commandement de l'armée d'Egypte, Devoize s'était empressé d'envoyer Billon à Tripoli. Billon, qui avait une chaude recommandation du bey de Tunis pour Yousef, avait surtout pour mission de communiquer avec Menou. Mais il devait aussi dire à Yousef que ses courriers pour le Caire avaient pour but d'annoncer

aux Barbaresques, établis en Egypte, que la paix était conclue avec les trois Régences.

Billon arriva donc à Tripoli le 23 décembre 1800 sur une frégate suédoise, ainsi qu'il l'écrivit lui-même à Paris. Le lendemain, il fut présenté au Pacha par son ministre Dghiès, Il montra à Yousef la copie de l'armistice déjà conclu avec Tunis. Yousef en accepta un tout semblable sur lequel il fit apposer son grand sceau. Billon lui représenta alors que, la trêve étant signée, il convenait de la faire publier en avertissant ses sujets qu'ils pouvaient reprendre leurs communications avec l'Egypte. Les marchands tripolitains furent autorisés à correspondre avec le Caire. Un courrier fut expédié avec un passeport français, et Billon en profita pour envoyer au général Menou les paquets que lui avait remis Devoize. Il écrivit à Menou que Yousef avait ordonné aux beys de Benghazi et de Derna de protéger les courriers français pour l'Egypte, et lui recommanda de réduire le plus possible le volume de ses paquets, pour ne pas attirer l'attention des brigands.

Grâce aux conseils donnés à Yousef par le bey d'Alger et par le bey de Tunis, grâce aussi au consul batave Zachet et au consul espagnol Ortis, Billon réussit à faire signer par le Pacha de Tripoli un armistice avec la République. L'ex-chancelier substitué du consulat de France, Abraham Seruzi, lui fut également très utile. C'est à Zachet et à Seruzi, amis de Yousef et de Dghiès, que Billon laissa, lors de son départ, le soin des intérêts français.

Pendant que Billon signait un armistice avec Yousef, le Premier Consul songeait à aider l'armée d'Egypte

par une autre voie tripolitaine. Il imagina d'envoyer un petit corps expéditionnaire à Derna d'où il s'acheminerait vers les bords du Nil. Le 25 avril 1801, l'amiral Ganteaume sortit de Toulon et, à la fin de mai, son escadre mouilla dans la baie de Derna dont les habitants ignoraient totalement l'armistice conclu par Yousef et Billon. Lorsque les Arabes virent mettre les chaloupes à la mer, ils tirèrent des coups de fusil. Dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire* (t. III, p. 114), Thiers écrit à ce propos : « On fit de vains efforts pour se les attirer à soi et se les concilier. Il aurait fallu détruire la petite ville de Derna et marcher sur Alexandrie sans eau, presque sans vivres, en combattant toujours. C'était une entreprise folle, et d'ailleurs sans objet, car mille hommes, tout au plus, sur deux mille seraient arrivés au terme du voyage. Il ne valait plus la peine de faire périr tant de braves gens pour un si faible secours. Du reste, un évènement facile à prévoir termina tous les doutes : l'amiral crut apercevoir la flotte anglaise. Dès lors il ne délibéra plus, amena ses chaloupes à bord, ne prit pas même le temps de lever ses ancres et coupa ses câbles pour n'être pas attaqué au mouillage. Il mit la voile et revint en France. »

L'armistice conclu par Billon ne devait pas tarder à être transformé en traité. Pour y arriver, Bonaparte fit choix d'un Maltais intelligent, Xavier Naudi, ex-chancelier de Beaussier à Tripoli, qui avait partagé le sort de son chef et qui se trouvait en France avec lui. Naudi se rendit secrètement à Tripoli, muni des pleins pouvoirs du Premier Consul.

Il écrit de Tripoli le 26 mai 1801 être arrivé incognito dans cette ville le 22 Floréal (12 mai) et avoir

été fort bien reçu par le Pacha Yousef. Celui-ci lui a dit vouloir renouer de bonnes relations avec les Français dont il déclare publiquement redouter plus une attaque par terre qu'un bombardement des Anglais. Il consent à envoyer des courriers en Egypte et à donner des ordres pour accueillir les bâtiments français et même pour faciliter les débarquements des troupes. Il demande si, au cas où la paix serait signée avec la Porte, Bonaparte stipulerait l'indépendance absolue de la Barbarie. Il exprime le désir d'avoir un médecin français. Effectivement Yousef lui-même adressa à Bonaparte, le 5 Sepher 1216 (8 juin 1801), une lettre pour lui apprendre l'arrivée de Naudi et pour protester de son inaltérable amitié envers lui.

Le résultat de cette mission fut la signature, par Yousef et Naudi, du fameux traité du 18 juin 1801 basé sur celui du 9 juin 1729, complété par l'article additionnel du 25 mai 1752 dont les stipulations conservaient toujours leur force. Ce nouveau traité, très avantageux pour la France, contenait des bénéfices d'ordre politique et aussi économique. Yousef s'engageait à ne se mêler jamais des différends qui pourraient surgir entre la France et une autre nation (art. 51) ; les Français ne pourraient jamais être retenus comme esclaves à Tripoli (art. 43) ; le consul de France devait avoir le pas sur les autres consuls (34) ; la France n'aurait rien à payer pour arborer son pavillon à Tripoli (43) ; les bâtiments de guerre français seraient dispensés de saluer la terre tripolitaine (44). Exemption de tout service militaire pour les Janissaires du consulat de France (49). Voyageurs et marchandises circuleront librement entre l'Egypte et la Tripolitaine (39). Les

bâtiments français pourront librement négocier sur le littoral tripolitain.

Beaussier, quand il retourna à Tripoli en juillet 1801, fut bien reçu par Yousef.

On sait qu'un peu plus tard, Bonaparte envoya en Orient le général Sébastiani pour rétablir, si possible, l'hégémonie française dans tous les ports musulmans. Parti de Toulon le 29 Fructidor an X, Sébastiani arriva à Tripoli le 8 Vendémiaire an XI (29 septembre 1802) et en repartit deux jours plus tard pour Alexandrie. Durant ce bref laps de temps, il servit de médiateur entre la Suède et Yousef qui signèrent peu après le traité du 2 octobre 1802. Sidi Mohammed Dghiès, qui parlait français, présenta au Sultan Sébastiani qui lui adressa le petit discours suivant, très significatif :

« Le grand consul Bonaparte m'a chargé de vous remettre la ratification du traité de Paix conclu entre son chargé d'affaires, le citoyen Naudi, et votre très magnifique Seigneurie ; il vous assure, par mon organe, de sa bienveillance et de toute sa puissante protection : elle vous est assurée et envers les puissances et souverains du monde et contre ceux qui chercheraient à troubler l'intérieur de vos Etats.

« Il protège aussi puissamment ses amis qu'il punit sévèrement ses ennemis. »

Yousef reçut pompeusement Sébastiani ; il lui donna deux beaux chevaux (qui furent envoyés à Bonaparte), un très beau sabre, des essences et une superbe ceinture richement brodée d'or ; il reconnut le pavillon de la République italienne qui fut arboré au Consulat de France et salué de 21 coups de canon. Yousef remit enfin à Sébastiani, pour Bonaparte, une lettre dans

laquelle il protestait de son amour pour la France [1].

Néanmoins, malgré toutes ses promesses écrites et verbales, Yousef continua de tolérer la course contre les navires chrétiens comme le faisaient ses collègues d'Alger et de Tunis. Le congrès de Vienne s'occupa de cette grave question et, en 1816, lord Exmouth fut chargé de négocier avec les Régences barbaresques l'abolition de l'esclavage. Il délivra à Alger 1642 esclaves chrétiens, 781 à Tunis et 580 à Tripoli. Le congrès d'Aix-la-Chapelle chargea la France et l'Angleterre de menacer les Barbaresques. Le contre-amiral Jurien de la Gravière et le commodore Freemantle notifièrent cette décision au dey d'Alger, au bey de Tunis et au Pacha de Tripoli. L'escadre franco-anglaise ayant mouillé à Tripoli le 8 octobre 1819, Yousef s'inclina devant les ordres de l'Europe, enchanté qu'on ne lui eût rien dit au sujet de la traite des nègres dont il tirait de grands bénéfices.

Le consul Beaussier avait quitté Tripoli en 1814. Le poste fut géré par Delaporte et, en 1815, Mure y fut nommé Consul général [2]. En 1824, Vattier de Bourville devint gérant, et en 1825 arriva le baron Rousseau, orientaliste distingué, qui devait avoir avec Yousef Pacha de graves démêlés demeurés célèbres. Voici à quelle occasion.

Malgré l'engagement de 1819, Yousef captura en 1826 trois navires pontificaux. Aussitôt la France d'envoyer, sous les ordres du capitaine de vaisseau Arnous des

1. V. à l'appendice III un rapport et une lettre de Sébastiani relatifs à son passage à Tripoli.

2. On trouvera à l'appendice IV la liste des Consuls et des chanceliers du Consulat de France à Tripoli, sous les Karamanlis.

Saulsays, trois frégates, qui jetèrent l'ancre à Tripoli le 13 février 1826. Après s'être concerté avec le baron Rousseau, Arnous des Saulsays ordonna au Pacha de relâcher les trois navires romains. Celui-ci ayant refusé, le Consul général et toute la colonie s'embarquèrent le 16 à bord des frégates françaises. Yousef comprit le danger. Les forts de la place saluèrent le pavillon du Roi de France de 33 coups de canon et Yousef Karamanli fit dire qu'il s'en rapportait à la générosité française pour la réponse à faire à ce salut. Dès le lendemain, l'incident fut arrangé. Navires romains et pavillons pontificaux furent rendus. Le Pacha s'engagea à payer 10.600 francs à l'armateur et à laisser désormais en paix les navires battant pavillon de Sa Sainteté. L'effet produit, Arnous des Saulsays se rendit à Tunis pour y appuyer les négociations de Guys, Consul général et chargé d'affaires de France, puis il rentra à Toulon [1].

Cet incident avait profondément humilié Yousef. Il en garda rancune au baron Rousseau, et jura de s'en venger lors de la fête du Roi de France, Charles X, le 4 novembre 1826.

Voici le récit officiel de ces événements, tel qu'il est reproduit sur les registres du Consulat de France à Tripoli de Barbarie :

« L'an mil huit cent vingt-six, et le trente du mois de novembre, nous Chancelier substitué, sur l'ordre que nous a donné M. le chevalier Rousseau, consul général et chargé d'affaires du Roi, de constater par procès-verbal tout ce qui

1. L'appendice V contient un passage du *Monileur Universel* relatif à cette mission.

s'est passé ici à l'occasion de la fête de Sa Majesté, avons procédé ainsi qu'il suit à la rédaction de cet acte, en le signant et le faisant signer par notre dit Consul général, et par les principaux Français résidant ou de passage à Tripoli.

« Le 4 novembre de cette année a été une époque doublement mémorable pour les habitants de Tripoli. La France venait d'y recevoir une insulte des plus graves, le jour même de la fête de son Roi. Une satisfaction jusqu'alors sans exemple, et d'autant plus éclatante qu'elle avait été impérieusement exigée par M. le chevalier Rousseau, a suivi de près cet affront, qui est retombé ainsi sur chacun de ceux qui l'avaient provoqué par leurs sourdes et infâmes machinations.

« Des préparatifs extraordinaires, — on ose même le dire : immenses pour Tripoli, — avaient été faits au Consulat de France pour y célébrer avec pompe la fête du Roi, et y recevoir solennellement le Pacha, chef souverain de la Régence, qui avait annoncé sa visite d'étiquette à cette occasion depuis plus de 20 jours. Cette visite était un témoignage public et spécial que le Pacha voulait donner au chevalier Rousseau de son attachement et de sa vénération pour l'auguste personne de Sa Majesté le Roi de France ; aussi n'avait-on, dans aucun temps, jamais vu les chefs suprêmes de la Régence de Tripoli visiter les agents diplomatiques des puissances de l'Europe à l'occasion de la fête de leurs souverains. Il est vrai que le Pacha actuel était déjà venu au Consulat de France en 1801 et une autre fois à celui d'Angleterre en 1824, mais c'était dans des circonstances et par des raisons tout à fait différentes ; de manière que le premier exemple d'une déférence si marquée doit donner la juste mesure de l'estime et de la considération dont le nom français jouit dans le pays. Trois salons, dont deux tendus à mousseline parsemée de fleurs de lys, avaient été disposés pour cette fête. Au fond du plus grand, dans une corniche

supportée par deux colonnes enlacées de guirlandes et surmontées d'élégants chapiteaux, se voyait le portrait du Roi en pied avec l'inscription suivante, en forme d'acrostiche, au bas :

« *Chaque jour de son règne est un jour de fête pour nous ! Dans celui-ci, l'hommage de nos humbles félicitations et de nos vœux les plus ardents n'ajoute rien au tribut d'amour et de reconnaissance que nous lui payons sans cesse.*

« *Heureux de vivre sous ses lois, fier d'être Français, chacun de nous voudrait célébrer par des chants poétiques ses hautes vertus ; mais, trahis par nos efforts, nous flottons dans l'irrésolution et le trouble.*

« *Ainsi nous sommes réduits à en faire la simple énumération :*

« *Religion, justice, sagesse, bonté, grandeur d'âme, affabilité, les voilà telles qu'il nous les montre habituellement dans l'exercice de son autorité royale !*

« *Le règne d'autres princes a pu et peut-être marqué dans tous les siècles par le fracas des armes et par les ravages de l'ambition.*

« *Sous le sien, que nous bénissons et exaltons au milieu de notre enthousiasme continuel, la France, riche et tranquille au-dedans, puissante et respectée au dehors, la France réunissant tous les genres de gloire et de prospérité n'a plus rien à désirer !* »

« A gauche, il s'élevait un trône à trois marches dans le goût oriental, richement drapé d'étoffes fleuries des Indes, et garni de coussins en brocard ; au-dessus flottaient les deux drapeaux français et tripolin accolés ensemble : ce dernier avait été envoyé au consul général par le Pacha même qui lui avait fait dire, avec une galanterie inattendue de la part d'un prince africain, qu'il ne pouvait confier ses enseignes à de meilleures et de plus sûres mains que les siennes.

« Le ciel, ainsi que le dossier du trône étaient parsemés de croissants en or, au milieu desquels on remarquait le chiffre de son Altesse, avec cette inscription en langue arabe :

« *Amitié et Union perpétuelle entre la France et le royaume de Tripoli ! Puisse le règne des Karamanlis être aussi long qu'heureux !*

« Au-dessus de la porte d'entrée du même salon était un transparent, offrant l'expression du cri cher aux Français : *Vive le Roi!* L'intérieur se trouvait décoré de divers emblèmes, chiffres et armoiries analogues à la circonstance. Enfin, une centaine de bougies devaient y répandre la plus vive clarté.

« Dans l'un des deux autres salons, dit d'Angoulême, était le buste de Son Altesse Royale le Dauphin couronné de lauriers avec ces quatre vers au-dessous :

« Au milieu des combats, dans les conseils du Roi,
N'écoutant que l'honneur dont il chérit la loi,
On le voit déployer, par un rare assemblage,
Les talents du guerrier et les vertus du sage ! »

« On voyait des trophées composés de sabres, de piques, de haches et autres armes orientales appendues aux faces latérales ; et un lustre à plusieurs branches devait éclairer cette pièce spécialement consacrée aux rares et brillantes qualités de l'héritier de la couronne.

« Le troisième salon, meublé avec une élégante simplicité, était plutôt une espèce de cabinet de repos où les convives devaient se rafraîchir à un buffet pourvu de tout ce que la France et le royaume de Tripoli produisent de plus agréable à la vue et au goût. La cour de l'hôtel consulaire, les galeries extérieures, les escaliers, les croisées, etc., étaient ornés de guirlandes formées de feuilles de laurier, de carroubier et d'oranger ; plus de 900 lampions s'y trouvaient symétriquement rangés. Aux deux extrémités de la rue, s'élevaient des arcades construites en branches de dattier et surmontées de drapeaux français et tripolin. On voyait ces mêmes drapeaux se croiser en signe d'union et de paix sur la porte, en dedans de laquelle devait briller l'écusson aux armes royales dans un cercle lumineux. Sous chacune des arcades avaient été établis, une semaine à l'avance, des factionnaires choisis par le Pacha parmi ses propres chiaoux pour écarter

la populace et veiller au maintien du bon ordre et de la tranquillité extérieure.

« Enfin une table de cinquante couverts se trouvait dressée dans un salon particulier situé au rez-de-chaussée. Les Consuls et Vice-Consuls d'Espagne, de Naples et de Sardaigne (ceux d'Angleterre, d'Autriche, de Suède et de Danemark, avec le reste des étrangers privilégiés, n'étaient invités qu'à la soirée), les deux principaux ministres du Pacha et tous les Français établis ou de passage sur l'Échelle devaient y prendre place, chacun suivant son rang. Un superbe feu d'artifice avait été préparé pour être lancé après le dîner que devait précéder l'ascension d'un ballon aérostatique, spectacle encore inconnu en Barbarie.

« Tels étaient les apprêts de la fête que le chevalier Rousseau se proposait de donner, fête dont on n'avait pas encore d'idée à Tripoli, que le public attendait avec la plus vive impatience, et que des ennemis occultes avaient cru pouvoir troubler impunément. Aussi a-t-elle été célébrée, comme on va le voir, avec plus de solennité et d'apparat que ne l'avaient appréhendé ces esprits inquiets et jaloux de la considération dont le susdit Consul général et chargé d'affaires du Roi a su s'entourer dans le pays.

« Vers la fin d'octobre, le temps, qui avait été persévéramment superbe dans la première quinzaine du mois, commença à se gâter, de manière que jusqu'au 3 novembre, veille de la fête, les coups de vent les plus terribles et les averses les plus abondantes avaient occasionné de grands dégâts au dedans comme au dehors de la ville. Ce changement subit de température avait contristé tout le monde ; on craignait que la solennité projetée, qui avait coûté tant de travaux, de peine et de dépenses, n'en fût dérangée ; au point que le Pacha lui-même fit témoigner au chevalier Rousseau le déplaisir que lui causait un semblable contretemps ; mais le chevalier Rousseau fit répondre à son

Altesse que les Rois étant sur la terre les images vivantes de Dieu, leur influence devait naturellement s'étendre sur les éléments et qu'il avait lieu d'espérer qu'un beau soleil éclairerait la fête de son souverain.

« Le pressentiment du Consul général ne fut point démenti. En effet, dans la nuit du 3 au 4, l'atmosphère se dégagea insensiblement des épais nuages qui l'avaient obscurcie jusqu'alors et le lendemain, jour tant désiré et si impatiemment attendu, offrit à l'attention publique, que rien n'avait pu distraire de l'objet qui l'occupait, un ciel doux et serein, coloré de l'azur le plus pur.

« Le 4, le pavillon blanc arboré dès les 7 heures du matin fut salué de 9 coups de canon par les deux bâtiments nationaux en station dans le port, et de 21 coups de boîte tirés de la place voisine du Consulat. — A 9 heures, le chevalier Rousseau, accompagné de ses enfants et de tous les Français, se transporta à l'église où étaient déjà assemblés les Consuls et Vice-Consuls d'Espagne et de Sardaigne (celui de Naples n'ayant pas pu s'y rendre à cause de la maladie d'une de ses filles). La grand'messe commença immédiatement : 15 coups de boîte furent tirés à l'élévation, 15 autres au *Te Deum*, et 21 au cri de *Vive le Roi* qui partit de toutes les bouches à l'issue de l'office divin. — A 11 heures et 1/2, le chevalier Rousseau était rentré en son hôtel. Le Pacha lui ayant fait annoncer sa visite pour les 2 heures après-midi, il en prévint aussitôt ses collègues les Consuls généraux d'Espagne, d'Angleterre, de Naples, de Suède, de Danemark, de Sardaigne et de Toscane, qui s'empressèrent de se réunir chez lui quelques instants auparavant. Dans l'intervalle, les troupes de la garnison, fantassins et artilleurs, avaient été rangées en deux haies le long des rues par où son Altesse devait passer avec sa garde ordinaire composée de 3 ou 4 cents nègres ; ses enseignes flottaient déjà sur les forts, et son cheval richement caparaçonné l'attendait

à la porte du palais qui donne dans l'arsenal. Toute la populace de la ville et de la campagne avait accouru en foule sur les lieux, attirée par un spectacle aussi nouveau qu'imposant pour elle. Enfin les deux fils aînés du chevalier Rousseau étaient déjà à cheval pour aller recevoir le Prince au moment où il se mettrait en marche. Cependant son Altesse ne se montrait pas. Ce retard donnait des inquiétudes à tout le monde. Les moments s'écoulaient, et au milieu de l'impatience générale, chacun se perdait en conjectures plus ou moins vagues, lorsque, vers les 3 heures et 1/2, le ministre des affaires étrangères parut au Consulat pour annoncer au chevalier Rousseau qu'une indisposition subite ne permettait pas à son maître d'y venir ce jour-là. A cet avis inattendu, le Consul général, ne doutant plus de l'intrigue ourdie pour lui faire un affront sanglant dans un jour si solennel, se transporta sur-le-champ au château dans la vue de s'assurer par lui-même si le Pacha était réellement malade à ne pouvoir en sortir? Arrivé à la galerie qui conduit au salon d'audience de son Altesse, on lui dit qu'elle n'était pas visible ; il insista pour la voir et sur le refus qu'on lui fit de l'introduire auprès d'elle, il retourna immédiatement au Consulat. A peine descendu de cheval, il donna l'ordre d'amener aussitôt le pavillon et d'en abattre le mât, ce qui fut l'affaire d'un instant; en même temps, ses enfants ainsi que la plupart des Français, irrités de l'outrage fait à leur nation, s'élancent dans les salons, les cabinets, les galeries et la cour de l'hôtel, en arrachent toutes les décorations et les jonchent de leurs débris. C'était à qui d'entre eux commettrait le plus de dégâts.

« Les Consuls étrangers, frappés en quelque sorte de stupeur, venaient de se retirer chez eux ; l'hôtel de France présentait le spectacle d'une dévastation complète, et le peuple consterné blâmait hautement dans les rues le procédé de son Prince, en l'accusant de vouloir l'exposer au ressen-

timent d'une nation puissante qu'on ne peut offenser impunément.

« Tandis qu'une agitation générale régnait à Tripoli, le chevalier Rousseau, dans le calme de l'indignation, s'occupait à la hâte des préparatifs nécessaires pour s'embarquer le lendemain sur l'un des bâtiments ancrés dans le port, et au capitaine duquel il avait donné l'ordre de se tenir prêt à le recevoir à son bord, se réservant de recommander avant de partir les sujets du Roi ainsi que le Consulat à l'un de ses collègues accrédités auprès du gouvernement local.

« Ce fut alors (il était déjà huit heures du soir) que son Altesse sentit la faute qu'on lui avait fait commettre et qu'elle chercha à la réparer ; à cet effet, elle chargea d'abord le ministre des Affaires étrangères d'aller trouver le chevalier Rousseau pour tâcher de l'apaiser par la promesse d'une prompte satisfaction ; mais ce Consul général se montra inflexible au point de ne vouloir ni accueillir le député qu'il fît renvoyer de la porte, ni entendre parler d'aucune espèce de réconciliation ; de manière que son Altesse voyant cette première tentative échouée, recourut à l'intervention de M. Herrador, Consul général et chargé d'affaires d'Espagne, pour qui le chevalier Rousseau professe la plus haute estime et le plus sincère attachement. Aussi ce respectable agent était-il le seul médiateur qu'elle put employer avec l'espoir de quelque succès, dans une circonstance ausssi difficile que celle à laquelle elle avait elle-même donné lieu, en cédant sans réflexion aux insinuations perfides de certains boutefeux qui, malheureusement, ne l'approchent que trop souvent.

« Ce fut à 10 heures du soir que M. Herrador vint au Consulat de France, muni des pleins pouvoirs du Prince qui l'avait instamment prié de mettre tout en usage pour contenter le chevalier Rousseau, dont le prochain départ l'alar-

mait d'autant plus qu'il l'exposait à une rupture qui ne pouvait que lui devenir funeste.

« Dans une première conférence avec les deux Consuls, les bases préliminaires de l'accommodement tant désiré par le Pacha furent incontinent arrêtées. A la suivante, qui se tint vers minuit, après une nouvelle entrevue que M. Herrador eut avec le Pacha pour mieux s'assurer de son exactitude de remplir les engagements qu'il allait prendre en son nom, deux articles supplémentaires furent ajoutés à ceux déjà convenus ; et à 3 heures du matin tout se trouva terminé à la satisfaction du chevalier Rousseau, qui dut suspendre dès lors les apprêts de son embarquement et attendre le jour pour convoquer chez lui les nationaux et leur faire connaître les conditions qu'il avait imposées au Pacha en réparation de l'insulte faite à la France.

« Voici ces conditions en substance :

« *1° Le mât du pavillon français sera immédiatement redressé par les marins de l'arsenal ;*

« *2° Ledit pavillon sera salué pendant 3 jours consécutifs, matin et soir, de 33 coups de canon à chaque fois, en tout 198 coups.*

« *3° Le quatrième jour, 8 du courant, le Pacha viendra en personne au Consulat de France pour complimenter le chevalier Rousseau, et le soir il y enverra l'un de ses fils, le prince Sidi Osman, dans le même but.*

« *4° Son Altesse fera le lendemain, 9 du courant, une 2e visite solennelle au chevalier Rousseau en témoignage du vrai et sincère désir qu'elle a de se conserver l'amitié et la bienveillance du gouvernement de S. M. T. C.*

« *5° Le sieur Hassouna D'ghais, ministre des Affaires étrangères, que l'on doit considérer comme le principal auteur de l'intrigue qui avait pour but de semer la mésintelligence et la désunion entre le Pacha et le chevalier Rousseau en dissuadant à son Altesse de faire sa visite au Consul général le jour de la fête du Roi, sera destitué et exilé de Tripoli.*

« En exécution des susdits articles, le dimanche 5, le mât

du pavillon n'ayant pu être promptement rétabli, celui-ci fut arboré à 10 heures du matin à bord des deux bâtiments nationaux qui se trouvaient à l'ancre et salué de 33 coups de canon ; au coucher du soleil, quelques instants avant d'être amené, il reçut le même salut. Dans le courant de la journée, tous les sujets de sa Majesté étant assemblés au Consulat, le chevalier Rousseau avait reçu les visites de félicitation de plusieurs de ses collègues, dont trois seulement (ceux d'Espagne, de Sardaigne et de Danemark) s'étaient empressés de hisser leurs pavillons pendant les deux susdits saluts faits au sien. A midi, un ballon aérostatique de la plus belle dimension, lancé aux cris de *Vive le Roi* par le fils aîné du Consul général, s'était élevé majestueusement dans les airs pour aller tomber sur l'une des terrasses du château.

« Le soir, un dîner de 35 couverts fut servi, et l'on y porta avec enthousiasme les santés du Roi, de Monseigneur le Dauphin et de la famille royale, au bruit des boîtes qui se tiraient d'intervalle en intervalle sur la place voisine. Au sortir de table, les Français, groupés dans la cour autour du mât qui, jusqu'alors, restait incliné (et dans cette position l'on eût dit qu'il se ressentait encore de l'outrage fait au pavillon pur et sans tache qu'il portait,) dansèrent des rondes gaies et bruyantes à la lueur d'une infinité de lampions, établis le long des galeries en remplacement de ceux qui avaient été brisés la veille dans un moment d'indignation.

« Les deux jours suivants, lundi et mardi 6 et 7 novembre, le mât se trouvant rétabli, le pavillon fut successivement salué, matin et soir, à chaque fois, de 33 coups de canon, comme il l'avait été la veille. Le peuple se livrait à la joie en voyant toutes les difficultés aplanies. On entendait dire partout : « Grâce à Dieu, le Consul de France ne part plus ; le Pacha s'est empressé de le contenter parce qu'il lui avait manqué essentiellement en écoutant de mauvais conseils ;

les Tripolitains sont amis des Français ; jamais la guerre ne peut éclater entre eux, etc., etc. »

« Le 8, à 1 heure après-midi, les Consuls et Vice-Consuls des diverses puissances étaient réunis avec le corps de la nation française chez le chevalier Rousseau, le Pacha y vint en grande pompe, entouré de ses principaux officiers et d'une garde nombreuse de nègres, précédé de sa musique militaire ; toutes les rues se trouvaient encombrées des troupes et de spectateurs. Les deux fils aînés du Consul étaient allés à sa rencontre jusqu'à la porte de l'arsenal, et leur père le reçut à celle de l'hôtel de France. Parvenu à la dernière galerie, le chevalier Rousseau, conduisant son Altesse par la main, l'introduisit dans le salon où les Consuls étrangers entrèrent avec elle.

« Un instant après qu'elle se fut placée sur l'espèce de trône qui lui avait été dressé à la hâte, celui qu'on lui avait d'abord destiné ayant été détruit au milieu de l'effervescence qui régna dans l'hôtel consulaire lundi au soir, le chevalier Rousseau, à qui toutes les langues orientales sont familières, lui adressa le discours suivant en arabe :

« *Je n'ai jamais douté, Prince, de la loyauté de vos sentiments envers la France. Vous m'en donnez aujourd'hui une nouvelle preuve. Je suis d'autant plus flatté de la visite que vous me faites que le retard qu'elle a éprouvé par des motifs fâcheux, mais indépendants de votre volonté, m'a permis de prolonger la fête de mon Roi ; il y a 5 jours que je la célèbre. Dans celui-ci, votre présence au Consulat met le sceau à la solennité. On dira après de longues années à Tripoli : l'excellent et magnifique Yousef Pacha fut sincèrement attaché aux Français. Persistez, Prince, dans vos nobles et amicales intentions envers eux, et comptez sur les efforts que je ne cesserai de faire pour cimenter de plus en plus la paix et l'union qui règnent depuis si longtemps entre l'illustre famille des Karamanlis et la grande et généreuse nation dont j'ai l'honneur d'être auprès de vous le représentant.* »

« On servit d'abord le thé à son Altesse et aux Consuls à la

collation ; le chevalier Rousseau et ses deux fils en firent les honneurs, en présentant à l'auguste convive des confitures et autres friandises préparées dans le goût européen. Une particularité que l'on ne doit pas omettre, c'est que, pendant que le Pacha mangeait, quelqu'un de sa suite l'avisa de faire à voix basse l'observation que l'usage voulait que l'on commençât par goûter les mets avant de les offrir au Prince ; le Consul général l'ayant entendu répondit vivement : « Ce n'est pas chez moi que votre Maître risque d'être empoisonné. Croyez qu'il y est plus en sûreté que dans son palais ; car de tous les Français ici présents, il n'y en a pas un seul qui n'exposerait ses propres jours pour garantir les siens, s'ils étaient menacés. »

« Le sorbet, les essences et les parfums succédèrent à l'impromptu et un instant après, le Pacha se leva et sortit du salon pour aller s'appuyer sur la balustrade d'une des galeries, au bas de laquelle les musiciens du pays exécutaient des morceaux analogues à la circonstance. Le chevalier Rousseau était à côté de lui, et se faisait un plaisir d'interpréter en français, à plusieurs de ses collègues qui s'étaient rapprochés de son Altesse, les choses obligeantes et aimables qu'elle leur disait en arabe.

« A trois heures et demie, le Pacha quitta le Consulat ; en y arrivant, il avait été salué de 19 coups de boîte ; le même honneur lui fut rendu à la sortie. Le chevalier Rousseau, à cheval avec ses deux fils aînés, marchant à ses côtés, le reconduisit jusqu'à la porte du château.

« En rentrant à l'hôtel, le Consul général trouva ses nationaux qui l'attendaient pour le prier en corps de vouloir bien dispenser son Altesse de lui faire sa seconde visite, tant ils avaient été touchés de la bonne grâce et de l'empressement qu'elle avait mis à réparer ses torts envers lui.
« Vous avez raison, Messieurs, dit le chevalier Rousseau ; il ne faut pas avoir l'air d'humilier le Prince ; la générosité

française doit se déceler dans toutes les occasions. On nous avait manqué : notre honneur blessé est plus que satisfait, et j'adhère volontiers à votre demande. » En conséquence, il envoya sur-le-champ prévenir le Pacha qu'il se proposait d'aller le voir lui-même à l'heure précise où son Altesse devait revenir le lendemain au Consulat, d'après l'un des articles de la convention arrêtée le dimanche.

« Cette annonce surprit beaucoup le Prince qui, ne s'y attendant pas, ne savait qu'en penser. — Quoi qu'il en soit, le soir du même jour, le fils du Pacha, Sidi Osman, vint, comme il en avait été convenu, avec un brillant cortège, assister à la soirée qui eut lieu au Consulat, et à laquelle se trouvaient invités le corps diplomatique et tous les Français, avec le reste des Européens de quelque considération. L'illumination était belle, la société nombreuse et les rafraîchissements aussi variés qu'abondants. On y dansa des contredanses et des valses qui se prolongèrent bien avant dans la nuit, et auxquelles le jeune Prince prit beaucoup de plaisir.

« Le 9, à une heure après-midi, le chevalier Rousseau, accompagné de tous ses administrés, se rendit au château. Le Pacha le reçut avec son amabilité ordinaire, et lui témoigna de nouveau tout le désir qu'il éprouvait de voir se resserrer les liens de l'amitié régnante entre la France et le royaume. Aussi montra-t-il la plus grande sensibilité au premier mot que lui adressa le chevalier Rousseau sur l'objet principal de sa visite, celui de lui épargner la peine de venir une seconde fois au Consulat.

« Je reconnais bien à ce trait-là, s'écria son Altesse, le caractère national des Français ! Consul, ajouta-t-elle, je suis votre ami et le serai toujours. »

« Après trois quarts d'heure d'entretien, mêlé de protestation réciproque de bienveillance et d'affection, le chevalier Rousseau prit congé d'elle et se fit conduire chez son fils,

Sidi Osman, le même qui avait assisté à la soirée du 8. Le jeune prince qui se distingue par ses manières polies et prévenantes et par son goût décidé pour les beaux-arts, lui fit l'accueil le plus gracieux et sut mettre dans sa conversation tout le charme de la société européenne. En sortant du château pour retourner au Consulat, le chevalier Rousseau fut salué de 9 coups de canon par la batterie qui donne sur l'arsenal.

« Pour éviter la honte d'une destitution publique, le sieur Hassouna D'Ghais s'était empressé de donner lui-même à l'avance sa démission, et le 23 du courant, le Pacha annonça officiellement au Consul général et chargé d'affaires du Roi que cet intrigant qui avait suscité à son Altesse tant de tracasseries et de désagrément n'était plus ministre des Affaires étrangères. Quant à son exil, qui était également stipulé dans la convention du 5, le chevalier dut se désister à la prière du Prince et en considération de M. Herrador, comme on va le voir par des copies suivantes des lettres officielles que ces deux agents diplomatiques se sont mutuellement écrites à cette occasion.

« *Copie de la lettre de M. Herrador, Consul général d'Espagne, à M. Rousseau.*

« Monsieur et honorable Collègue,

« Conséquemment à la charge de médiateur dont S. A. le Pacha a bien voulu m'honorer, et que vous, Monsieur, m'avez aussi fait l'honneur d'accepter de votre part, pour terminer les différends survenus entre les deux parties, je viens d'obtenir l'honneur d'une audience de son Altesse que j'avais demandé pour savoir le résultat de votre demande relative à la destitution de Sidi Hassouna D'Ghais.

« Je suis donc autorisé à vous annoncer officiellement de la part de S. A. le Pacha que Sidi Hassouna D'Ghais a donné

lui-même sa démission, que S. A. le Pacha a bien voulu l'accepter et qu'en conséquence Sidi Hassouna D'Ghais n'est plus ministre, ayant déjà cessé de remplir les fonctions de cette place; ajoutant son Altesse, avec l'amabilité qui la caractérise, qu'elle croyait que ma communication aurait à vos yeux le même poids qu'une note particulière revêtue de son sceau.

« J'ai pris la liberté de m'abstenir de faire aucune question sur la seconde et dernière de vos demandes, savoir celle de son exil, car c'est sur ce point, je l'espère, mon digne collègue, que votre générosité s'étendra plus particulièrement.

« Lorsque, dans son antérieure audience, il fut question de ce point, l'extrême sensibilité de son Altesse se manifesta de manière qu'intéressant la mienne je me fis un devoir d'interrompre son Altesse en la priant de ne plus s'inquiéter là-dessus et en prenant sur moi de vous fléchir et d'arranger la chose.

« Vous connaissez, mon cher collègue, les qualités remarquables de la noble et illustre maison D'Ghiès, les services rendus à la France par l'honnête ministre Sidi Mohammed, père de l'ex-ministre, les liaisons de cette famille avec celle de S. A. le Pacha, l'attachement particulier de son Altesse à ses deux fils mariés avec les sœurs de l'ex-ministre, et son amour pour celui-ci et pour ses fils. Voilà donc, mon cher collègue, une occasion opportune pour rendre de votre part un service signalé à Son Altesse, qui de la sienne vous a accordé toutes vos demandes. Vous lui avez déjà prouvé combien vous savez mettre de la délicatesse dans vos procédés, lorsque vous futes en personne, le lendemain de sa première visite, la prier de se dispenser de vous en faire la seconde, conformément aux conditions arrêtées entre les deux. Donnez-lui donc une nouvelle preuve de la générosité de sentiment qui vous caractérise en surséant sur la demande

de l'exil de l'ex-ministre Sidi Hassouna D'Ghais. Vous comblerez par là les désirs de toute la famille et de toute la cour de son Altesse, et je vous en serai moi-même d'autant plus reconnaissant que j'aurai ainsi eu le bonheur d'avoir terminé une honorable charge en conduisant toute cette affaire à la fin heureuse dont je m'étais flatté depuis le commencement.

« En attendant, j'ai l'honneur de vous renouveler les sentiments de la considération très distinguée avec laquelle

« J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Signé : Joseph Gomez HERREDOR.

« Tripoli, le 23 novembre 1826. »

« *Réponse du chevalier Rousseau à la lettre ci-dessus de M. Herrador.*

« Tripoli, le 24 novembre 1826.

« MONSIEUR ET HONORABLE COLLÈGUE,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier pour m'annoncer officiellement de la part du Pacha la destitution de M. Hassouna D'Ghais et me prier en même temps, au nom de son Altesse, de ne pas insister sur l'exil de cet ex-ministre,

« Pour complaire au Prince et vous prouver à vous-même, mon digne collègue, combien m'est précieuse l'amitié dont vous m'honorez, je cède volontiers au désir de son Altesse. Il ne fallait rien moins que votre généreuse et bienveillante intervention pour me faire désister de mes justes et légitimes prétentions. Je consens donc à ce que M. Hassouna reste à Tripoli, puisqu'il ne peut plus désormais se mêler des affaires locales, ayant perdu le titre dont

il a longtemps abusé. C'est à vous seul, mon digne collègue, à vous qui dans votre extrême sensibilité avez si bien réussi à exciter la mienne, qu'il doit particulièrement cette faveur ; j'espère qu'il saura la mériter, en renonçant à ses intrigues. Vous savez d'ailleurs que mon intention n'est pas de l'humilier et encore moins de faire de la peine à son Maître, pour qui je professe une haute et respectueuse estime. Connaissant sa haine pour les Français, il m'a suffi de le mettre hors d'état de me contrecarrer sous main dans mes opérations.

« Je ne finirai pas cette lettre sans vous offrir le bien sincère tribut de mes remercîments pour l'intérêt que vous m'avez témoigné dans une circonstance où il fallait que j'exigeasse et obtinsse une réparation éclatante pour l'insulte faite à la France. le jour de la fête de son Roi. Aussi me ferai-je un doux devoir de rendre compte à sa Majesté du zèle et du dévouement que vous avez montré, comme représentant de son auguste parent, en conduisant toute cette affaire à une heureuse fin.

« Agréez, je vous prie, les nouvelles assurances de la considération la plus distinguée et de l'inviolable attachement avec lesquels je suis pour la vie,

« Votre affectionné collègue,

« Signé : Rousseau. »

« Tels sont les détails d'une affaire dont l'issue a été si glorieuse pour le nom français, détails que nous terminerons par cette réflexion. On voit souvent les Consuls et autres employés des puissances de l'Europe en Barbarie recevoir, au mépris des traités qui les accréditent, des insultes plus ou moins graves. Il est vrai que ces insultes sont quelquefois réparées par les autorités locales, suivant le degré d'énergie et de fermeté que les réclamants mettent dans leurs démarches auprès d'elles, mais jamais satisfaction ne fut aussi

prompte, aussi complète et aussi éclatante que celle qu'a obtenue le chevalier Rousseau pour l'offense qu'on lui avait faite le jour de la fête de son Roi.

« De tout ce dont a été dressé, en l'étude de cette Chancellerie, le présent procès-verbal que nous signons avec Monsieur le Consul général et les négociants, capitaines et autres sujets du Roi ici présents, les mêmes jour et an que dessus.

« Signé : Rousseau. — J^h Beaussier. — Donat Lautier. — J^h-B^te Gay. — Gardet. — Em^e Leone. — T. Rousseau, Ch^er substitué. — Alex^e Grand. — P. Benedetto di S^n Donato, Pref. ap. — P. Luigi da Veroli, Missi. apost. — Donna-Dieu et Cie. — Paban. — J^h Durbec. — Hermitte; Cap^ne Français. — Lion Cap^ne Français.

« Pour légalisation de la signature du Chancelier substitué les mêmes jours, mois et an que dessus.

« Signé : Rousseau. »

En dépit des protestations d'amitié de Yousef, sa haine contre Rousseau ne fit qu'augmenter, et elle se donna libre cours lors de l'affaire du major anglais Alexandre Gordon Laing, assassiné près de Tombouctou en 1826. Le Pacha de Tripoli voulut se venger de l'énergique représentant de la France en l'accusant d'avoir en sa possession les papiers du malheureux explorateur anglais, laissant ainsi entendre qu'il n'était pas tout à fait étranger à cette lamentable tragédie. Le Consul britannique réclama au baron Rousseau ces papiers qu'on l'accusait de détenir. Rousseau indigné exigea de Yousef une rétractation officielle. Ne pouvant pas l'obtenir, il amena son pavillon et s'embarqua pour Marseille (septembre 1829). L'ex-ministre Mohammed Hassouna D'Ghais, l'ennemi juré de Rousseau, n'était

pas étranger à ces intrigues. Mais l'innocence de Rousseau ne tarda pas à être mise au jour. Le Gouvernement français, qui venait alors de conquérir Alger (1830), décida de châtier le Pacha de Tripoli, dont une lettre de mai 1830, trouvée à la Kasba d'Alger, encourageait le Dey Husseïn à lutter contre les Français. Voici la traduction de cette lettre :

« Si (écrivait-il) Dieu permet que Méhémet-Ali se présente, nous le recevrons à la tête de nos troupes sans sortir toutefois des limites de nos possessions, et nous le ferons repentir de son entreprise. S'il plaît à Dieu, il retournera sur ses pas avec la honte de la défaite. Avec la grâce du Tout-Puissant, nous lui donnerons le salaire qu'il mérite pour sa conduite. Les trames perfides tournent toujours contre ceux qui les ourdissent. Ce n'est pas que nous ne fussions content que Méhémet-Ali, se bornant à ses Etats, renonçât à ses projets de porter la guerre dans les nôtres, car nous n'avons rien plus à cœur que d'épargner le sang des Musulmans et de voir l'Islamisme dans une paix complète. La guerre entre fidèles est un feu, et celui qui l'allume est du nombre des misérables.

« Si votre Seigneurie désire avoir des nouvelles concernant notre personne, nous lui dirons que nous avons été fort affligé en apprenant que les Français (que Dieu fasse échouer leur entreprise !) rassemblaient leurs troupes et allaient se diriger contre votre Odjak. Nous n'avons cessé d'en avoir l'esprit en peine et l'âme triste jusqu'à ce qu'enfin, ayant eu un entretien avec un saint, de ceux qui savent découvrir les choses les plus secrètes (et celui-là a fait en ce genre des miracles évidents qu'il serait inutile de manifester), je le consultai à votre sujet ; il me donna une réponse favorable qui, je l'espère de la grâce de Dieu, sera plus vraie que ce que le ciseau grave sur la pierre. Sa réponse a été que les

Français (que Dieu les extermine !) s'en retourneraient sans avoir obtenu aucun succès.

« Soyez donc libre d'inquiétude et de souci, et ne craignez, avec l'assistance de Dieu, ni malheur, ni revers, ni souillure, ni violence. Comment d'ailleurs craindriez-vous ? N'êtes-vous pas de ceux que Dieu a distingués des autres par les avantages qu'il leur a accordés ? Vos troupes sont nombreuses et n'ont point été rompues par le choc des ennemis ; vos guerriers portent des armes qui frappent des coups redoutables et qui sont renommées dans les contrées de l'Occident. Votre cause est en même temps toute sacrée ; vous ne combattez ni pour faire des profits, ni dans la vue d'aucun avantage temporel, mais uniquement pour faire régner la volonté de Dieu et sa parole. Quant à nous, nous ne sommes pas assez puissants pour vous envoyer du secours ; nous ne pouvons vous aider que de bonnes prières que nous adresserons à Dieu dans les mosquées.... Dieu les exaucera par l'intercession du plus heureux des intercesseurs et du plus grand des prophètes. Nous demandons à Votre Seigneurie de nous entretenir de tout ce qui arrivera ; nous en attendons des nouvelles avec la plus vive impatience. Vous nous obligerez de nous faire connaître tout ce qui intéresse Votre Seigneurie. Vivez éternellement en bien, santé et satisfaction. Salut. »

Le contre-amiral de Rosamel, à la tête d'une division de 7 vaisseaux, reçut donc l'ordre d'aller, après s'être emparé de Bône, demander à Yousef Karamanli satisfaction de l'insulte faite au baron Rousseau. Le 9 août 1830, il arriva devant Tripoli. Yousef, sachant Alger aux mains des Français, accepta toutes les conditions qui lui furent imposées. L'amiral de Rosamel put, le 13 août 1830, annoncer au baron Duperré, ministre de la Marine, qu'il avait signé avec le Pacha de Tripoli le

traité de commerce et de navigation du 11 août 1830.

Ce traité, accepté par Yousef « avec terreur et résignation », donnait une forme concrète et pratique aux vœux exprimés par les grandes puissances au congrès d'Aix-la-Chapelle. Outre d'humbles excuses envers la France et la promesse d'entretenir avec elle de bonnes relations, outre le versement d'une somme de 800.000 fr., ce traité contenait des clauses très importantes relatives à l'abolition de l'esclavage des chrétiens (art. 3), à l'abolition des redevances et tributs consulaires (art. 5), à l'abolition de la course maritime (art. 2), à la limitation de la marine tripolitaine (art. 3), à la protection des navires naufragés (art. 4) et à l'amélioration du régime commercial (art. 6). Grâce à la France, les corsaires tripolitains, comme les Algériens et les Tunisiens, étaient réduits à l'impuissance.

A la suite de ce traité que le contre-amiral baron de Rosamel signa au nom de Charles X, et Hadj Mohammed Beït-ul-Mal, au nom de Yousef Karamanli, ce dernier envoya à Paris Hadj Mohammed Chalabi Beït-ul-Mal. Cet ambassadeur fut présenté le 12 février 1831 au roi Louis-Philippe auquel il remit une lettre autographe de son maître. Le but véritable de sa mission était d'empêcher le retour à Tripoli du baron Rousseau, qui avait deux fois infligé à Yousef une dure leçon. Le Gouvernement français nomma en 1830 M. Schwebel comme Consul général à Tripoli. Nous verrons dans le chapitre suivant le rôle que cet agent joua dans les affaires qui se déroulèrent à Tripoli de 1830 à 1835 et qui amenèrent la chute des Karamanlis. D'ailleurs, ceux-ci ne devaient plus avoir avec la France que des relations d'ordre simplement financier. La

seconde moitié des 800.000 francs ne fut pas payée sans difficultés. En décembre 1831, il restait un reliquat de 140.000 francs pour lesquels le Pacha dut abandonner le revenu de Benghazi. Yousef et son fils empruntèrent de l'argent à des négociants auxquels plus de 100.000 francs restaient encore dus en 1835.

B. — Grande-Bretagne. — Simon Lucas succéda en 1794 à Richard Tully comme Consul général d'Angleterre à Tripoli. On sait le rôle qu'il joua lors de l'enlèvement du Consul français Beaussier en 1799 : l'Angleterre ne cessa d'exciter Yousef contre la France. Mais elle n'eut pas grand succès auprès de lui, car Yousef favorisa de tout son pouvoir les communications avec les troupes françaises d'Egypte, et elle ne put pas empêcher la signature du traité de 1801 entre Yousef et Naudi. Néanmoins son influence ne fit que grandir à Tripoli après la conclusion de la paix d'Amiens.

Le 10 mai 1812, Yousef signa avec le capitaine Mathew Smith un traité de paix renouvelant les anciens traités passés avec la Grande-Bretagne.

En août 1814, l'amiral anglais Sir Sidney Smith écrivit son fameux mémoire sur la nécessité et les moyens de faire cesser les pirateries des Etats barbaresques.

Aussi, en 1816, lord Exmouth fut-il chargé de négocier avec les trois Régences l'abolition de l'esclavage chrétien. Il partit avec 26 navires armés en guerre. Le 29 avril 1816, il conclut avec Yousef Karamanli un traité de paix par lequel celui-ci s'engageait à ne plus réduire les chrétiens en esclavage. Le même jour, il obligea Yousef à reconnaître les îles Ioniennes et le

Hanovre comme des pays anglais dont il devait respecter les navires. Le même jour encore, il obtint de Yousef un traité de paix pour la Sardaigne et un autre pour le royaume des Deux-Siciles. Lord Exmouth délivra à Tripoli 422 Napolitains et Siciliens, 144 Sardes et Gênois, 10 Romains et 4 Hambourgeois, soit un total de 580 chrétiens esclaves.

Le 8 mars 1818, Yousef défendit par écrit à ses capitaines de croiser en vue des côtes d'Angleterre.

A la suite du Congrès d'Aix-la-Chapelle, la France et l'Angleterre envoyèrent une flotte combinée, commandée par les vice-amiraux Freemantle et Jurien de la Gravière, qui arriva à Tripoli le 8 octobre 1819. Yousef promit une fois de plus de ne pas réduire les chrétiens en esclavage.

Depuis 1814, Yousef avait affaire à un Consul général d'Angleterre fort énergique, le colonel Hanmer Warrington, qui resta à Tripoli jusqu'en 1842 et qui joua un rôle dans les affaires intérieures de la Régence. Ce fut Warrington qui accusa Rousseau d'avoir pris les papiers du malheureux Laing. Une correspondance diplomatique s'échangea à ce sujet entre Londres et Paris ; il en résulta que Rousseau avait été calomnié. Un *Blue Book* fut imprimé en 1832 au sujet de cette affaire.

On sait au milieu de quels graves embarras d'argent le vieux Yousef se débattait à la fin de son long règne ; on en a une preuve en voyant ce qui se passa en 1832. Deux soldats ayant insulté le fils de Warrington, le commodore anglais Dundas se présenta (juillet) devant Tripoli avec une escadre et somma le Pacha de payer en 48 heures 200.000 piastres fortes. Yousef eut beau exposer sa pauvreté, Dundas resta inflexible. Les

48 heures écoulées, Warrington s'embarqua pour Malte. C'est seulement après l'abdication de Yousef (1832) qu'il retourna à Tripoli.

C. — Prusse. — En septembre 1803, Yousef reçut de la Porte un firman lui enjoignant de respecter le commerce et la navigation de la Prusse devenue l'amie des Turcs.

D. — Autriche. — Onze ans plus tard, en février 1814, un autre firman lui enjoignit de respecter la navigation autrichienne. Malgré cet ordre, il confisqua l'année suivante un navire autrichien richement chargé.

E. — Portugal. — Yousef Karamanli, comme ses aïeux d'ailleurs, n'eut pas souvent de rapports avec les Portugais qui savaient admirablement se défendre contre les pirates barbaresques avec lesquels ils étaient les seuls chrétiens à ne pas vouloir signer de traités. La dynastie des Karamanlis n'en conclut qu'un avec eux, le 14 mai 1799, c'est-à-dire le lendemain même de l'enlèvement du Consul français Beaussier par Campbell. Ce fut un simple traité de paix et d'amitié.

Cette expédition anglo-portugaise — le commodore Campbell était venu à Tripoli sur un navire portugais que le célèbre Nelson avait obtenu de ses alliés et que commandait l'amiral marquis de Niza — donna lieu à un poème latin en 800 vers écrit par le Brésilien Francisco Gardoso, et traduit en français par Delatour.

F. — Espagne. — Le 30 septembre 1813, Yousef et l'Espagne signèrent un traité pour régler tous les différends qui existaient entre eux.

En avril 1814, l'Espagne envoya Don José Gomez Herrador comme Consul général et chargé d'Affaires à Tripoli. Ce diplomate avait pour mission de demander l'accomplissement des conventions arrêtées l'année précédente. Yousef lui accorda la liberté des esclaves et la levée des sequestres des cargaisons qui étaient retenues depuis quelques années dans le port de Tripoli. Herrador entretint par la suite de bonnes relations avec Yousef; ce fut lui qui arrangea l'incident survenu le 4 novembre 1826 entre le Pacha et le baron Rousseau.

G. — Suède. — Malgré la paix du 15 avril 1741, les corsaires tripolitains ne cessèrent pas de harceler les navires suédois. Yousef demandait une somme énorme pour conclure une nouvelle paix. Le roi de Suède préféra émettre en 1802 un emprunt pour monter une expédition contre Tripoli. Les navires suédois prirent donc part au blocus de ce port par les Américains; mais, à la fin, ils durent recourir à la France pour obtenir le règlement de leurs affaires avec Yousef. Bonaparte ayant envoyé en mission spéciale Sébastiani à Tripoli (1802), celui-ci offrit sa médiation, qui fut agréée par les deux parties. L'amiral suédois baron Rudolf de Sedestrom descendit au Consulat de France et les négociations furent entamées avec Sidi Mohammed D'Ghiès. Le Pacha s'appuyait sur une convention passée deux ans auparavant avec le lieutenant-colonel Fronquist, envoyé du roi de Suède; cette convention lui assurait un payement de 245.000 piastres fortes et une annuité de 20.000 autres. Il ajoutait que deux ans de guerre l'avaient obligé à des dépenses considérables. L'amiral de Sedestrom n'offrit au nom du roi que

100.000 piastres pour le rachat des 150 captifs suédois et une annuité de 5.000 piastres. Grâce à Sébastiani, un traité en 7 articles fut signé le 2 octobre 1802, par lequel la Suède devait payer à Yousef, dans un délai de six mois, 150.000 piastres fortes, une annuité de 8.000 piastres fortes et 3.600 piastres fortes pour les dettes de ses sujets. Le Pacha devait rendre tous les prisonniers suédois. L'article 6 disait : « Sa Seigneurie le Pacha de Tripoli voulant témoigner sa bonté au Premier Consul de France, Président de la République Italienne, pour sa médiation, accorde dès cet instant la liberté à M. le baron Armfeld, le seul officier de la marine royale suédoise qu'il ait prisonnier. S'il y en avait eu plusieurs, il aurait également offert leur liberté au Premier Consul. »

Plus tard, Yousef se plaignit de la lenteur du payement, rompit le traité et exigea 600.000 francs. Un envoyé vint de Suède et consentit à payer 75.000 francs.

Bien que les Tripolitains aient continué leurs courses contre les Suédois, les rapports entre les deux puissances ne furent plus troublés, excepté cependant en 1818. De 1823 à 1828, le Consul de Suède à Tripoli fut Graberg de Hemso, qui entretint avec Yousef Pacha de bonnes relations, grâce à son amitié avec Si Hassouna D'Ghiès, ministre des Affaires étrangères.

H. — Amérique. — Au mois d'août 1796, le corsaire tripolitain le plus terrible de l'époque, Mourad Reïs, de son vrai nom Peter Lisle, Ecossais renégat, arrêta aux environs du détroit de Gibraltar le vaisseau américain *Sophia* monté par O'Brien, qui portait au Dey d'Alger une somme considérable. Cette prise superbe

fut conduite à Tripoli. Mais Yousef dut relâcher le navire, s'inclinant devant le passeport algérien qu'il possédait.

Joël Barlow, resté à Alger, parvint facilement, sans quitter cette ville, à négocier un traité de paix avec le Pacha de Tripoli. Ce traité, conclu le 4 novembre 1796, fut signé par lui et expédié à David Humphreys, le 3 janvier 1797. Il était libéral, grâce à l'intervention d'Hassan Pacha, dey d'Alger. Yousef regretta de l'avoir signé et résolut de se dédommager par la suite.

Les débuts du Consul américain James Leander Cathcart, arrivé à Tripoli le 5 avril 1799, furent assez heureux. Un léger incident fut réglé grâce au Consul anglais, Mac Donough : O'Brien avait promis à Yousef le brick *Sophia*, lors de la signature de la paix de 1796. Cathcart arrivant sur le *Sophia*, Yousef lui réclama le navire. Cathcart ayant refusé, Yousef lui interdit de débarquer. Cathcart promit le *Sophia* après un délai de 9 mois et le Consul anglais négocia alors l'arrangement que voici : Cathcart payerait à Yousef 10.000 dollars, auxquels il en ajouterait 8.000 en remplacement du brick et 4.000 comme présent consulaire ; des bijoux furent aussi adroitement offerts au Pacha et 1.500 dollars furent distribués aux fonctionnaires. Alors Cathcart put prendre solennellement possession de son poste, au bruit de 21 coups de canon, et le *Sophia* put repartir pour Tunis. L'incident était réglé (1799).

Au commencement de 1801, le commodore Richard Dale reçut l'ordre de quitter l'Amérique avec 4 navires de guerre et d'aller successivement à Alger, Tunis, Tripoli avec des sommes suffisantes pour faire des cadeaux aux divers Pachas. Il rencontra Mourad Reïs avec

deux grands croiseurs tripolitains à l'affût des navires de commerce américains. En présence d'une telle escadre, les deux croiseurs tripolitains ne quittèrent pas Gibraltar, sinon pour se réfugier à Alger un peu plus tard. Quant à Richard Dale, quelques soupçons que lui inspirassent les navires de Mourad Reïs, il pénétra dans la Méditerranée.

Cependant, depuis 1799, Cathcart n'avait pas eu la vie facile à Tripoli.

Sur les conseils de Mourad Reïs, Yousef avait résolu de s'attaquer aux navires américains. Déjà, au cours de l'été de 1799, il avait cherché querelle à Cathcart au sujet de la délivrance des passeports et du refus de payer des marchandises achetées au Consul ; il s'était plaint que les Américains n'eussent pas, lors de la signature du traité de 1796, été aussi généreux avec Tripoli qu'avec Alger et Tunis. En avril 1800, revenant sur ses exigences antérieures, il déclara à Cathcart vouloir un brick comme présent. Cathcart refusa. En mai, Yousef devint plus exigeant et Cathcart l'assurant pour toute réponse des sentiments amicaux du Président à son égard, le Pacha lui écrivit (25 mai) une lettre qui se terminait ainsi : « Si vous devez vous contenter de nous débiter des flatteries, il est préférable que chacun de nous agisse à sa convenance et reprenne sa liberté d'action. Nous vous prions donc de nous donner, sans perdre de temps, une très prompte réponse ; le moindre retard serait des plus préjudiciables à vos intérêts. » Cette lettre arrogante étant restée sans réponse, le Pacha passa aux actes. En septembre 1800, un brick de New-York fut capturé et subit cinq semaines de détention et des vexations. Yousef relâcha le bâtiment, par crainte

de l'article XII du traité de 1796 qui parlait d'en référer au dey d'Alger.

Cependant Cathcart s'était empressé de prévenir ses collègues américains de ce qui se passait, et attendait les événements. Ceux-ci ne tardèrent pas à se précipiter. En février 1801, Yousef donna à Cathcart à choisir entre la paix et la guerre ; il demandait, quant à lui, l'annulation du traité de 1796 qui serait remplacé par un nouveau supprimant le recours au dey d'Alger et stipulant le paiement par les Etats-Unis de 250.000 dollars une fois versés et un tribut annuel de 20.000 dollars. La situation devint alors très tendue ; le 14 mai 1801, Yousef fit couper la hampe du pavillon américain et Cathcart se réfugia à Livourne, tandis que Mourad Reïs se lançait à l'attaque des navires américains. C'est alors que ce corsaire eut la véritable surprise de rencontrer l'escadre de Dale à Gibraltar. Richard Dale ayant fait route pour Alger et Tunis, grande fut la stupéfaction de Yousef en apprenant (juillet 1801) qu'une escadre américaine croisait dans les eaux tripolitaines. Aussitôt, par l'intermédiaire de Nissen, le Consul danois, auquel Cathcart avait laissé les archives américaines, Yousef entra en relations avec le commodore ; mais il ne voulut rien entendre et Dale bloqua Tripoli pendant 18 jours. Force lui fut ensuite d'aller s'approvisionner à Malte, où il arriva le 16 août 1801.

Cependant, le 1^er^ août, le vaisseau de guerre américain *Enterprise* avait rencontré le croiseur tripolitain *Tripoli* et l'avait détruit. Son capitaine, Mohammed Sous, ne trouva pas, malgré ses blessures, grâce devant Yousef dont la colère fut terrible. Il fut promené sur un âne et injurié par le peuple. Telle était la

situation à Tripoli quand le commodore Dale quitta Malte (21 août) et reparut devant la ville après s'être, en cours de route, emparé d'un voilier grec portant un officier, 20 soldats et des négociants tripolitains ; ainsi s'était-il procuré des otages qui obligeraient (pensait-il) Yousef à relâcher les prisonniers américains. Mais le Pacha, furieux et toujours à court d'argent, ne céda pas et Dale ne put obtenir la liberté que de trois Américains. Il dut donc regagner Gibraltar en laissant l'*Essex* pour surveiller les côtes barbaresques et le *Philadelphia* pour bloquer Tripoli. Bien que souffrant du blocus américain, qui empêchait les approvisionnements d'arriver dans sa capitale, Yousef ne voulait pas céder ; il intéressa à sa cause le bey de Tunis et le dey d'Alger. Celui-ci réclama aux Américains des passeports pour les 240 hommes d'équipage des deux croiseurs tripolitains qui, de Gibraltar, s'étaient réfugiés chez lui et pour les deux croiseurs eux-mêmes. Le Consul O'Brien refusa net.

Les choses en étaient là lorsque Dale rentra en Amérique le 14 avril 1802. Mis au courant des faits, le Congrés décida d'envoyer dans la Méditerranée une flotte que commanderait le capitaine Richard V. Morris; Cathcart lui était adjoint comme commissaire. Cette flotte, qui devait capturer tous les navires tripolitains qu'elle rencontrerait, partit le 27 avril 1802. Cependant le blocus de Tripoli avait continué, il durait toujours quand Morris arriva dans la Méditerranée. Le 22 juillet 1802, un navire américain, la *Constellation*, avait livré bataille aux navires de Yousef dans le port même de Tripoli. Une fois la concentration américaine effectuée à Malte (janvier 1803), Morris dut se rendre à Tunis pour y appuyer le Consul Eaton, puis à Alger et à Gibraltar,

avant de paraître devant Tripoli. C'est seulement après une nouvelle concentration à Malte (1er mai 1803) que l'attaque pût commencer. Alors, après la capture du *Meshouda* par le *John Adams*, la flotte de Morris parut devant la ville. Le lieutenant Porter débarqua à Tripoli-Vieux et infligea de grandes pertes aux Tripolitains ; puis le commodore Morris attaqua sans résultat les canonnières de Yousef, le 28 mai. A ce moment, grâce au Consul danois Nissen, des négociations s'engagèrent entre le commodore Morris et le premier ministre, Sidi Mohammed D'Ghiès. Morris offrit 4.000 dollars à titre de présent consulaire, plus de 10.000 dollars au bout de quatre ans ; Yousef répondit en exigeant 200.000 dollars. Les pourparlers furent donc rompus (8 juin) et Morris regagna Malte, laissant devant Tripoli pour continuer le blocus le capitaine Rodgers avec trois vaisseaux. Celui-ci livra, le 21 juin, une bataille sanglante au cours de laquelle le plus gros croiseur tripolitain (22 canons et 200 matelots) fut détruit par l'incendie, puis, avec ses trois unités, il rejoignit son chef à Malte, d'où Morris ramena son escadre aux Etats-Unis.

Comme la flotte commandée par Morris n'avait pas rempli l'attente du gouvernement ni obtenu les résultats désirés, une nouvelle escadre américaine composée de 7 frégates fut envoyée en Méditerranée sous les ordres du commodore Edward Preble. Après une démonstration à Tanger, le 15 octobre 1803, Preble proclama le blocus de Tripoli. Un de ses navires, le *Philadelphia*, cap. Bainbridge, chargé de faire respecter le blocus, fut attaqué par les Tripolitains et échoua sur les récifs. Aussitôt les sujets de Yousef escaladent la frégate et la

pillent ; les marins américains, presque nus, doivent ramer eux-mêmes pour se rendre vers le lieu de leur captivité... Le Pacha reçut les prisonniers dans une grande salle de son palais brillamment éclairée. Par l'intermédiaire de son premier ministre, Mohammed D'Ghiès, qui parlait français, il interrogea Bainbridge et les officiers du *Philadelphia* ; puis il les congédia courtoisement. Les Américains n'en furent pas moins durement traités.

Le commodore Preble apprit ce désastre à Malte : 3oo marins américains étaient captifs à Tripoli ! En décembre, il se porta devant Tripoli et captura un schooner sur lequel étaient des Tripolitains qui avaient pris part au pillage du *Philadelphia*. Puis il conçut le projet de détruire ce navire qui était maintenant aux mains des corsaires de Tripoli et il chargea de ce soin ses subordonnés Stephen Decatur et Stewart. Il leur ordonna d'aborder le *Philadelphia* et d'y mettre le feu, puis d'attaquer la flotte et le château de Yousef. Malgré les tempêtes, les Américains réussirent à escalader la frégate pendant la nuit et tandis que les Tripolitains, surpris et trompés par l'obscurité, s'enfuyaient et sautaient à la mer, eux-mêmes mettaient le feu au navire qui ne tarda pas à disparaître dans les flots.

Loin de servir de leçon à Yousef, la destruction du *Philadelphia* ne fit que le rendre plus cruel envers le capitaine Bainbridge et ses compagnons de captivité ; il les obligea à des travaux plus pénibles et à la construction d'une batterie qui reçut le nom de « Fort Américain ». Quelques Américains se firent musulmans pour échapper à ce dur régime.

Cependant les navires du commodore Preble surveil-

laient la côte tripolitaine, et, le 26 mars 1804, Preble se présenta lui-même devant Tripoli. Il put envoyer à terre le midshipman Izard pour rendre visite à Bainbridge et à ses compagnons dont, sur l'intervention de Bonaparte, Talleyrand avait ordonné à Beaussier de s'occuper. Des pourparlers s'engagèrent alors pour la délivrance des captifs, mais Yousef réclama d'abord 250.000, puis 500.000 dollars pour conclure la paix et mettre en liberté les prisonniers. Preble refusa donc de poursuivre les négociations et s'éloigna, laissant dans les eaux barbaresques une escadrille qui, le 7 juillet, détruisit une félouque chargée de sel, aliment alors très rare à Tripoli.

Quelques jours plus tard (13 juillet), Preble reparut devant Tripoli, proposa au Pacha 200 dollars pour chaque prisonnier, mais ne lui offrit rien comme indemnité de guerre. Yousef ayant encore refusé, le commodore américain plaça le 25 juillet, devant la ville, toute son escadre, forte de 15 navires armés de 48 pièces d'artillerie et, après avoir résisté pendant plusieurs jours à la tempête, il ouvrit le feu le 2 août : 150 bombes tombèrent sur Tripoli. Yousef demeura néanmoins intraitable et Preble dut faire de nouveau appel à la force. Le 24 août à minuit, il bombarda donc la ville eucore une fois, sans que l'ennemi répondît. Le 28 août, nouveau bombardement, très violent, qui fit à Tripoli de nombreuses victimes. Une attaque ultérieure n'eut pas plus de résultat le 3 septembre, si bien que les Américains finirent par se lasser.

Le commodore Barron, le premier successeur de Preble, étendit le blocus à Benghazi et à Derna ; mais lorsque la maladie l'eût obligé à passer le comman-

dement de l'escadre au capitaine Rodgers (22 mai 1805), celui-ci se laissa influencer par le colonel Tobias Lear, consul général d'Amérique à Alger, et demeura dans l'inaction. Heureusement, cette inactivité fut compensée par l'expédition de William Eaton contre Derna.

Cathcart expulsé de Tripoli en 1801 avait juré d'opposer à Yousef son frère Ahmed, le Pacha Karamanli dépossédé, et de ramener celui-ci dans son ancienne capitale. En attendant la réalisation de ce projet, Ahmed s'était réfugié à Tunis où Eaton le connut. Celui-ci ne parvint pas à empêcher Ahmed d'accepter l'offre de son frère Yousef, très inquiet de ce qui se tramait contre lui, et de prendre le gouvernement de la province de Derna. Mais à peine Ahmed s'était-il installé à Derna qu'il demanda l'aide des Américains pour reconquérir son trône et se révolta contre son frère qu'il qualifiait d'usurpateur (octobre 1803). Il commença par en défaire les troupes, mais ne tarda pas, après l'arrivée de renforts envoyés par Yousef, à être chassé de Derna. Ahmed se réfugia en Egypte au commencement de 1804, et c'est là que William Eaton vint le chercher à la fin de la même année (novembre).

Quelques mois plus tard, Eaton et Ahmed signaient (23 février 1805) une convention en 14 articles par laquelle Eaton promettait à Ahmed, au nom du gouvernement des Etats-Unis, de le rétablir sur le trône de Tripoli en lui fournissant de l'argent, des munitions et même des soldats. Ahmed s'engageait par contre à restituer sans rançon les prisonniers américains retenus par Yousef, l'usurpateur. Eaton prenait le titre de général et commandait l'expédition contre Derna, d'où on devait poursuivre jusqu'à Benghazi et Tripoli. Un

article additionnel, secret, disait qu'Ahmed remettrait aux Américains Yousef Pacha et Mourad Reïs, *aliàs* Peter Lisle. Quelques jours après la signature de cette convention, eut lieu le départ (3 mars 1805).

Eaton a laissé un journal de cette expédition. D'Alexandrie à Derna le trajet fut très pénible et s'effectua au milieu de mille périls et difficultés, parmi lesquelles il faut compter le découragement d'Ahmed lui-même, en constatant que ses propres partisans le suivaient avec peine. La petite armée d'Ahmed arriva cependant le 25 avril 1805 devant Derna où, malgré les efforts du gouverneur envoyé par Yousef, Eaton et Ahmed finirent par entrer après que trois navires de guerre américains eurent bombardé Derna.

Jusqu'au 13 mai 1805, Ahmed se maintint sans peine ; mais, à partir de cette date, des batailles continuelles eurent lieu entre Eaton-Ahmed et les troupes tripolitaines qui étaient constamment battues. Eaton espérait marcher sur Tripoli même, lorsqu'une frégate américaine apporta à Eaton, le 11 juin, avec la nouvelle de la conclusion de la paix entre l'Amérique et Yousef Pacha, l'ordre d'évacuer immédiatement Derna et de s'embarquer avec Ahmed et sa suite. Eaton exécuta, le cœur meurtri, les ordres reçus. Aussitôt les Arabes entrèrent à Derna qu'ils pillèrent, tandis que la *Constellation* débarquait Ahmed à Syracuse et emmenait William Eaton en Amérique.

Pendant ce temps, une puissante escadre américaine commandée d'abord par Barron, puis par Rodgers, bloquait Tripoli. A son bord se trouvait le colonel Tobias Lear en qualité de délégué diplomatique des Etats-Unis. En décembre 1804, en mars 1805, en

avril 1805, Yousef fit des propositions de paix que repoussèrent les Américains ; trois cents de leurs compatriotes n'étaient-ils pas les prisonniers du Pacha ? et celui-ci ne les avait-il pas menacés de mort ? A la nouvelle de la prise de Derna, les pourparlers recommencèrent, par l'intermédiaire du consul d'Espagne. Pour libérer les captifs américains, Yousef ne demandait plus que 130.000 dollars et la restitution gratuite des prisonniers tripolitains. Lear refusa et adressa un ultimatum auquel il exigeait une réponse dans les 24 heures. Le pacha répondit en laissant Bainbridge, son prisonnier, se rendre à bord du vaisseau amiral. A la suite de cette entrevue, Lear consentit à signer la paix, avant même la restitution des prisonniers américains, pourvu que Yousef n'attendît pas pour la conclure le retour des Tripolitains détenus à Syracuse. Sous les auspices du consul danois, Nissen, un projet de traité fut promptement rédigé. Le 3 juillet, l'escadre américaine se rapprocha du port : elle fut saluée de 24 coups de canon. Tobias Lear, descendu à terre avec quelques officiers, put communiquer avec les prisonniers du *Philadelphia*, et le docteur John Ridgely fut installé comme Consul d'Amérique. Sept jours plus tard (10 juillet 1805), les deux exemplaires du traité étaient signés et scellés en grande pompe, et une frégate américaine partait pour Syracuse pour en revenir avec l'argent stipulé et 89 Tripolitains. Quelques jours plus tard encore (21 juillet), l'escadre gagnait Malte et Syracuse, emmenant Bainbridge et ses compagnons de captivité.

Le traité américano-tripolitain du 10 juillet contenait vingt articles et, en outre, un article secret modifiant l'article III. Il y était stipulé que les prisonniers seraient

échangés, mais que les Etats-Unis payeraient à Yousef 60.000 dollars. Derna devait être évacuée et Ahmed rentrerait en possession de sa femme et de ses enfants qui étaient à Tripoli. Des stipulations très libérales de paix, d'amitié et de commerce qu'aucune puissance chrétienne n'avait encore obtenues, voilà ce que contenaient les autres articles.

Pourtant, cet accord fut très critiqué en Amérique. Eaton y mena une sérieuse campagne en faveur d'Ahmed Karamanli, qui finit en 1807, grâce à la pression du Consul Davis, par retrouver sa femme et ses enfants, et qui fut, en 1809, renommé gouverneur de Derna ; mais il en fut chassé au bout de deux ans et dut se réfugier en Egypte avec sa famille [1].

Le 5 août 1815, le commodore Stephen Decatur arriva à Tripoli, à la grande stupéfaction de Yousef qui n'avait cependant donné aucune satisfaction au consul américain Richard B. Jones. Celui-ci avait abaissé son pavillon, car Yousef avait autorisé un navire anglais à s'emparer des prises d'un vaisseau américain et même à le bloquer dans le port de Tripoli jusqu'à la fin de la guerre. Decatur exigea 35.000 dollars comme indemnité. Yousef refusa, mais, apprenant le traitement qui venait d'être infligé à Alger et à Tunis, versa sur-le-champ 25.000 dollars aux armateurs du navire bloqué. Decatur obtint la liberté de dix captifs chrétiens et, le 9 août appareilla pour l'Italie. Peu de temps après, le commodore Bainbridge visita aussi les trois

1. Sur toutes ces expéditions, comme sur celles qui suivent, v. l'ouvrage de M. E. Dupuy : *Américains et Barbaresques* (1776-1824), Paris, Roger et Chernoviz, 1910, in-8 de 358 pages.

Régences et laissa quelques navires de guerre en Méditerranée pour la protection des intérêts américains.

I. — Sardaigne. — Le 29 avril 1816, Boccardi étant Consul général, Yousef signa un traité de paix avec la Sardaigne, grâce à la présence de l'escadre de Lord Exmouth.

En 1825, Parodi, qui était arrivé à Tripoli en juillet 1822 comme Consul de Sardaigne, refusa de payer le tribut que Yousef prétendait lui être dû *ab antiquo*. Irrité, le Pacha déclara la guerre au roi Charles-Félix, abattit le mât du consulat, séquestra les biens des sujets sardes qui se trouvaient à Tripoli et menaça de prison le Consul. La cour de Turin envoya contre Yousef quatre navires de guerre qui arrivèrent à Tripoli, le 25 septembre 1825, sous les ordres du capitaine de vaisseau chevalier François Sivori. Aussitôt, sous les auspices de Warrington, consul britannique, des négociations de s'engager, mais on ne put s'entendre. Yousef formula en effet plusieurs demandes exagérées et inadmissibles qui tendaient à détruire entièrement le traité de paix et d'alliance conclu en 1816; aussi, tout moyen d'accommodement lui paraissant impossible, le commandant de la division déclare-t-il les conférences rompues, après avoir notifié que si, dans quatre heures, il ne recevait pas des propositions plus raisonnables, il commencera les hostilités.

Après avoir attendu vainement, même au delà du temps qu'il avait fixé, le commandant Sivori résolut de tenter une attaque contre le port et la ville. S'il dut y renoncer à cause du mauvais état de la mer, du moins parvint-il à faire brûler par un de ses lieutenants, le

chevalier Mamelli, la flottille du bey, composée d'un brick de 12 canons et de deux goëlettes de 6 canons chacune.

Seule, l'attaque dirigée contre l'arsenal et contre le chantier maritime n'eut pas un succès complet par suite d'obstacles imprévus résultant de l'état des lieux et garantissant le chantier d'un coup de main ; mais du moins coûta-t-elle cher aux Tripolitains.

Ces opérations donnèrent à réfléchir au Pacha de Tripoli ; après s'être fait renseigner par le capitaine d'un brick hollandais, alors mouillé dans le port, sur les projets du chevalier Sivori, il comprit que le plus sage était pour lui de traiter ; le marin sarde ne méditait-il pas, en effet, une nouvelle attaque plus décisive contre la ville de Tripoli ? Aussi, le 26 septembre au matin, le Consul anglais, Warrington, se rendit-il auprès du chevalier Sivori à bord du *Commerce*, pour conclure au nom du Pacha un arrangement amical et tel que le gouvernement sarde pouvait le désirer. L'entente s'établit très vite, et l'approbation de Yousef ne se fit pas attendre, car le capitaine sarde avait eu soin de stipuler que si, dans les quatre heures consécutives au départ du Consul britannique, le traité n'était pas ratifié par le bey, tout serait regardé comme non avenu et que les hostilités recommenceraient.

Yousef se hâta donc d'approuver, avant l'expiration du délai fixé, le projet de convention qui lui fut soumis, bien que ce texte écartât toutes les prétentions mal fondées de la Régence, et maintint dans son intégrité le traité conclu par l'intermédiaire de Lord Exmouth ; puis le drapeau sarde fut arboré au Consulat et salué de 29 coups de canon par la place et de 21 par la divi-

sion navale. Ainsi la satisfaction obtenue fut complète.

J. — Naples (Royaume des Deux-Siciles.) — Le roi des Deux-Siciles déclara la guerre à Yousef en 1804, puis conclut avec lui un traité de paix le 30 septembre 1813.

Un nouveau traité de paix fut signé le 23 avril 1816 par Lord Exmouth ; il stipulait le paiement d'une somme de 50.000 piastres espagnoles au Pacha pour la libération des esclaves napolitains et siciliens retenus à Tripoli, et le paiement d'une somme de 4.000 piastres par chaque nouveau Consul.

De 1818 à 1822, les corsaires capturèrent vingt-cinq grands navires siciliens.

En 1828, les Napolitains dirigèrent contre Tripoli une attaque commandée par le capitaine de vaisseau Pozi. Ils n'agirent pas aussi vigoureusement que les Sardes. Néanmoins, grâce à l'intervention de Warrington, la paix fut signée le 28 octobre. Tous les navires et tous les hommes capturés de part et d'autre devaient être rendus.

K. — Saint-Siège. — Yousef attaqua aussi les vaisseaux pontificaux. Un traité de paix et d'amitié fut signé le 24 décembre 1818. Malgré cet accord, trois vaisseaux romains furent capturés un peu plus tard, ce qui donna lieu à l'expédition d'Arnous des Saulsays en 1826. Yousef rendit les vaisseaux et alloua une forte indemnité aux sujets du Saint-Siège.

L. — Toscane. — Grâce à l'intervention de Warrington, un traité de paix et d'amitié fut signé en 1821 entre Yousef Karamanli et la Toscane.

M. — Danemark. — En 1815, les Danois eurent beaucoup à se plaindre de Yousef qui ne respectait plus aucun pavillon, et qui, en quelques semaines, captura cinq vaisseaux battant le pavillon du Danemark. Un brick canonnier portant à son bord M. Nissen fut alors envoyé par le Danemark pour ouvrir avec Yousef des négociations qui aboutirent en décembre à la conclusion d'un traité de paix.

CHAPITRE VI.

ALI II KARAMANLI (1832-1835).

L'abdication de Yousef et la proclamation simultanée de son fils Ali et de son petit-fils Mohammed jetèrent le trouble dans toute la Tripolitaine. Ne pouvant réprimer les désordres, le gouverneur de Benghazi dut quitter son poste et regagner précipitamment Tripoli. Abd-el-Djelil ne voulut se prononcer pour aucun des deux Pachas, avec l'espoir de profiter de la situation troublée. Les Consuls, et surtout celui de France, Schwebel, reconnurent comme Pacha Sidi-Ali, le fils légitime de Yousef. Quant à Warrington, Consul général de Grande-Bretagne, il quitta Malte et retourna à Tripoli, mais il se rendit à sa résidence d'été de la Menchia, au milieu même des partisans de Mohammed-bey, qui s'imagina ainsi être soutenu par les Anglais. La France et l'Angleterre, intéressées au maintien des Karamanlis à Tripoli, et n'ayant aucun profit à voir tomber cette ville sous la domination directe des Turcs, donnèrent ordre à leurs représentants à Tripoli de marcher

d'accord. Toutefois Warrington continua d'habiter à la Menchia et ne prêta à Schwebel qu'un concours de pure forme.

Se croyant appuyés par l'Angleterre, les insurgés ne se prêtèrent à aucun accommodement. Mohamed beït-ul-Mal, l'ancien ministre de Yousef Pacha, réfugié à Malte, offrit même ses services aux insurgés et vint mettre le blocus devant Tripoli avec trois navires qu'il avait achetés et que commandait le Corse Mattei. Mais cette tentative échoua piteusement, malgré les quelques bombes lancées sur la ville.

Le parti de Sidi-Ali, par contre, sut tirer bon profit de l'aide qu'il reçut de Ghouma, un puissant chef de tribu du Djebel. A la demande de celui-ci, le Pacha envoya même son jeune frère Sidi-Ibrahim auprès de lui dans l'espoir que la présence de ce prince dans le Djebel lui amènerait de nouveaux partisans. Le rebelle Sidi-Mohammed livra bien quelques petits combats aux troupes de Ghouma, mais la victoire resta toujours aux partisans de Sidi-Ali, qui, de son côté, ne cessa jamais de fatiguer les insurgés par des sorties journalières, et qui envoya à Benghazi, en qualité de gouverneur, Sidi-Osman, un autre de ses frères. Comprenant que le Pacha légitime était le plus fort, l'astucieux Abd-el-Djelil lui-même se rapprocha de Sidi-Ibrahim et de Ghouma, et tous attaquèrent Mohammed à Zouara qu'ils réussirent à occuper. Si les Consuls de France et d'Angleterre avaient alors voulu s'entendre sincèrement, les insurgés se seraient sûrement soumis : mais comme ils n'agirent pas de concert, les deux Karamanlis, l'oncle et le neveu, continuèrent à se combattre, précipitant ainsi la chute de leur dynastie. Ghouma et Abd-el-Djelil

cessèrent de s'intéresser à leurs querelles et, sur la demande de la France et de l'Angleterre, le sultan de Turquie, Mahmoud, envoya à Tripoli un de ses officiers, Chakir bey, afin de s'assurer de l'abdication de Yousef Pacha et de la situation exacte de Sidi-Ali. Chakir, une fois son enquête terminée, regagna Constantinople et y fit son rapport, mais il ne tarda pas à revenir à Tripoli avec un firman reconnaissant comme Pacha Sidi-Ali et une sommation pour les insurgés de se soumettre à l'autorité de celui-ci (septembre 1834). Or, à peine Chakir bey reparti, les insurgés reprirent leurs attaques contre Tripoli qu'ils tentèrent de bloquer une seconde fois.

Cependant, le sultan Mahmoud ne songeait en réalité qu'à l'occupation directe du pays par ses propres troupes. Craignait-il que Méhémet-Ali, Pacha d'Egypte, qui lui avait enlevé la Syrie, ne donnât suite à ces projets d'envahissement des Régences barbaresques, qu'il avait proposés à la France moyennant un subside de 20 millions ? Quoi qu'il en soit[1], il décida d'envoyer à Tripoli une flotte de 22 navires et une armée de 6.000 hommes sous les ordres de Moustafa-Nédjib Pacha. Lorsque cette flotte (qu'avait précédée un brick ottoman chargé de préparer le terrain) parut devant la ville, le 26 mai 1835, Sidi-Ali, sans méfiance, se rendit à son bord. Nédjib-Pacha reçut son visiteur avec tous les honneurs qui lui étaient dus et lui communiqua un firman du Grand Seigneur qui lui annonçait l'envoi de secours militaires. Le lendemain, Nédjib-Pacha débarqua une nombreuse artillerie de campagne et

1. Cette question fait l'objet de l'appendice VI.

4.500 hommes qui occupèrent tous les forts de la ville. Deux jours plus tard (28 mai 1835), sur la demande de Nédjib-Pacha désireux de se concerter avec lui sur les opérations à faire, Sidi-Ali retourna à son bord. Quand, à la fin d'une longue conférence, Sidi-Ali voulut regagner la terre, Nédjib-Pacha lui annonça qu'il était déchu et prisonnier et que le Sultan l'avait nommé lui-même à sa place, gouverneur de la Régence ; puis il descendit seul, prit possession de la ville, s'installa au château et fit publier le firman qui le nommait Pacha de Tripoli [1]. Le 1er juin, il adressait une note officielle à tous les Consuls pour les informer de son installation. Quant à l'infortuné Ali, il l'expédiait avec sa famille et quelques amis à Constantinople où Mahmoud lui laissa la vie, mais le contraignit d'abandonner toute sa fortune, soit 15 millions de piastres [2]. Cependant Nédjib-Pacha ouvrait les portes de la ville et proclamait la fin des troubles. Les insurgés mirent bas les armes ; le rebelle Sidi-Mohammed s'enfuit vers Misrata où il se donna la mort et la paix fut rétablie entre les habitants de Tripoli et ceux de la Menchia. Sidi-Ibrahim, le jeune frère d'Ali II Karamanli, exprima le désir de vivre en simple particulier à Tripoli, et en obtint la permission ; quant à Sidi-Osman, cet autre Karamanli, il devint gouverneur de Benghazi, et Mohammed beït-ul-Mal, l'ancien ministre des pachas, fut placé par Nédjib à la tête de l'administration.... Ainsi finit la domination des Karamanlis.

Bientôt même, la plupart des membres de cette famille disparurent de la Tripolitaine. Ce fut après que

1. V. l'appendice n° VII.
2. D'après Jouanin, dans son livre historique sur la Turquie, page 426.

Nédjib-Pacha eût remis aux consuls de France et d'Angleterre, pour désintéresser leurs ressortissants des créances qu'ils avaient sur les Karamanlis, une somme de 800.000 francs. Le vali son successeur reçut l'ordre d'envoyer à Constantinople tous les Karamanlis, à l'exception du vieil Yousef et de ceux de ses enfants qui étaient mulâtres. Sidi-Osman, abandonnant alors le gouvernement de Benghazi, s'enfuit à Malte. Désormais, la Turquie se trouva complètement maîtresse de la Tripolitaine, bien qu'elle ait dû pendant longtemps encore y combattre les Arabes et les Berbères insoumis. Du moins avait-elle extirpé les Karamanlis de Tripoli où, en 1855, il ne restait plus que deux mulâtres pour représenter cette illustre famille.

CHAPITRE VII.

LES KARAMANLIS DE 1835 A NOS JOURS.

Depuis 1835, c'est-à-dire depuis les derniers événements que nous venons de raconter, les Karamanlis se sont divisés en deux branches : celle qui est demeurée en Tripolitaine et celle qui fut exilée à Constantinople. Toutes les deux ont encore des représentants vivant.

I. Dès que les Turcs se furent emparés de Tripoli et eurent exilé Ali I à Constantinople, les Karamanlis perdirent toute autorité dans le pays qu'ils avaient gouverné pendant 121 ans. Leur situation fut très effacée. C'est à peine si leur nom survit par les tombeaux de famille qui s'élèvent à Charechat, aux environs de

Tripoli. Ils reçurent du gouvernement turc des pensions. des emplois, des décorations, mais ils furent toujours épiés et surveillés. Peu à peu, ils perdirent leur rang, leur fortune et leur prestige. Le vieil Yousef ne tarda pas à mourir. Ses sept fils disparurent également l'un après l'autre, soit décédés, soit exilés, soit partis d'eux-mêmes pour échapper au joug des Valis que la Porte envoya à Tripoli. Son petit-fils, Hassouna, fut gouverneur de Djebel, puis président de la municipalité, « Cheïkh-el-bled », de Tripoli. Il haïssait les Turcs, mais il était obligé de leur obéir et il dut, sur l'ordre du Vali, faire toujours des difficultés aux Italiens qui songeaient à se le concilier. Cette attitude, qui lui était commandée par les circonstances, ne découragea pas Crispi. En 1890, ce ministre enjoignit à son Consul général à Tripoli, M. Paolo Grande, d'entrer en négociations avec Hassouna, par l'intermédiaire d'un tiers. Hassouna s'y prêta, à l'insu du Vali, si bien que, le 7 août, Grande pouvait télégraphier à Crispi :

« Hassouna Karamanli se montre disposé à aider l'occupation italienne, convaincu que si, l'Italie ne le fait pas, d'autres occuperont la Tripolitaine à sa place. Il assure pouvoir disposer de toutes les forces des populations de la montagne, dont il possède la sympathie. Il accepterait une forme de gouvernement comme celui de la Tunisie. Cela éviterait, dit-il, une résistance de la part des Arabes et pacifierait le pays. Il ne se dissimule pas l'opposition de la Turquie qui, cependant, n'étant pas soutenue par l'élément arabe, céderait devant la force italienne. Il recommande la plus grande prudence, étant surveillé par le gouvernement général ; il déclare le pays las de l'occupation turque.... »

Hassouna ne cherchait, en réalité, qu'à se servir des Italiens. Son but n'était pas, comme quelques-uns l'ont dit, de gagner de l'argent ; il voulait se venger des Turcs qui avaient dépossédé sa famille et qui le tracassaient continuellement. Il voulait aussi devenir à Tripoli un prince arabe, protégé italien, comme le bey de Tunis placé sous la protection de la France. Grande alla même à Rome et eut une conférence particulière avec Crispi à ce sujet. Mais celui-ci ne poussa pas plus loin les négociations secrètes avec Hassouna Karamanli. L'Italie avait compris que le moment n'était pas encore venu de prendre la Tripolitaine.

Le moment favorable arrivé en 1911, les Italiens s'emparèrent de Tripoli ; ils se souvinrent alors de Hassouna, et le nommèrent syndic ou maire de la ville. C'est lui qui présenta les notables tripolitains au premier gouverneur italien ; il se rendit à Rome auprès du roi d'Italie. Aujourd'hui il est très vieux et il jouit de la considération générale. L'un de ses deux fils, Ibrahim, est mort dans le camp turc dans des circonstances tragiques et obscures. Quant au second, Suleïman, il vit auprès de son père. C'est le dernier rejeton de la dynastie Karamanlie, qui n'a plus la moindre puissance dans une Tripolitaine italienne.

II. La seconde branche des Karamanlis a pour centre Constantinople où Ali II, exilé en 1835, avait reçu par firman impérial une pension qui fut portée par un autre firman à 15.000 piastres. Ali ayant fait de nombreuses dettes, le Sultan ordonna la vente de ses immeubles situés à Benghazi et à Tripoli ; mais ni lui-même ni ses descendants ne touchèrent la somme de

8.000 livres turques provenant de la vente de ces biens ; ce fut le Ministère des Finances qui l'encaissa. Ali mourut et fut enterré à Scutari d'Asie. Ses deux filles, très âgées, vivent encore, ainsi que ses autres descendants dont la plupart sont aujourd'hui dans l'armée ou l'administration turque de la capitale ou des villes voisines.

Lors de la proclamation de la Constitution Ottomane, ils intentèrent un procès au Gouvernement. L'affaire eut lieu par-devant le tribunal civil de Stamboul. Mais, malgré toutes les preuves qu'ils présentèrent, les Karamanlis furent déboutés de leurs demandes sous prétexte de prescription. Il ne fut pas interjeté appel et en juin 1913, le gouvernement supprima aux descendants d'Ali même la pension qu'il leur servait, sous prétexte que la Tripolitaine était passée sous la domination italienne.....

Pas plus que la branche tripolitaine, la branche constantinopolitaine des Karamanlis ne jouit donc plus aujourd'hui de la moindre puissance. Le grand public les ignore d'un côté comme de l'autre, et c'est à peine si leur nom est connu par les spécialistes de l'histoire ottomane. En réalité, les Karamanlis ne sont plus actuellement qu'un souvenir du passé ; ils ne représentent plus qu'un épisode déjà lointain de l'histoire de la Tripolitaine.

R. Vadala.

APPENDICES

I. — Généalogie des Karamanlis.

L'Histoire ne parle que de 17 membres mâles de la famille des Karamanlis. Elle n'en mentionne pas les nombreuses filles, qui étaient habituellement mariées à des renégats chrétiens. Le tableau généalogique que nous avons dressé peut être considéré comme définitif, ayant été fait d'après les meilleures sources vérifiées et contrôlées avec le plus grand soin.

Il y a lieu d'ajouter seulement un fait intéressant au point de vue historique. Un Sicilien, Orazio Paterno Castello, Marquis di San Giuliano (un ancêtre de l'éminent Ministre des Affaires Etrangères du Royaume d'Italie), né à Catane le 26 Octobre 1757, tua sa femme en 1783. Il quitta alors sa patrie, fut fait prisonnier par les corsaires tripolitains, et devint Musulman sous le nom de Ahmed-Smirli-Miri. Tully, consul anglais à Tripoli, le connut en 1789 comme drogman. Il épousa une princesse de la famille Karamanli qui lui donna trois fils : Ali, Moustafa et Mohammed, dont les nombreux descendants vivent encore à Tripoli.

Cela dit, voici le tableau généalogique des Karamanlis :

KARAMANLIS

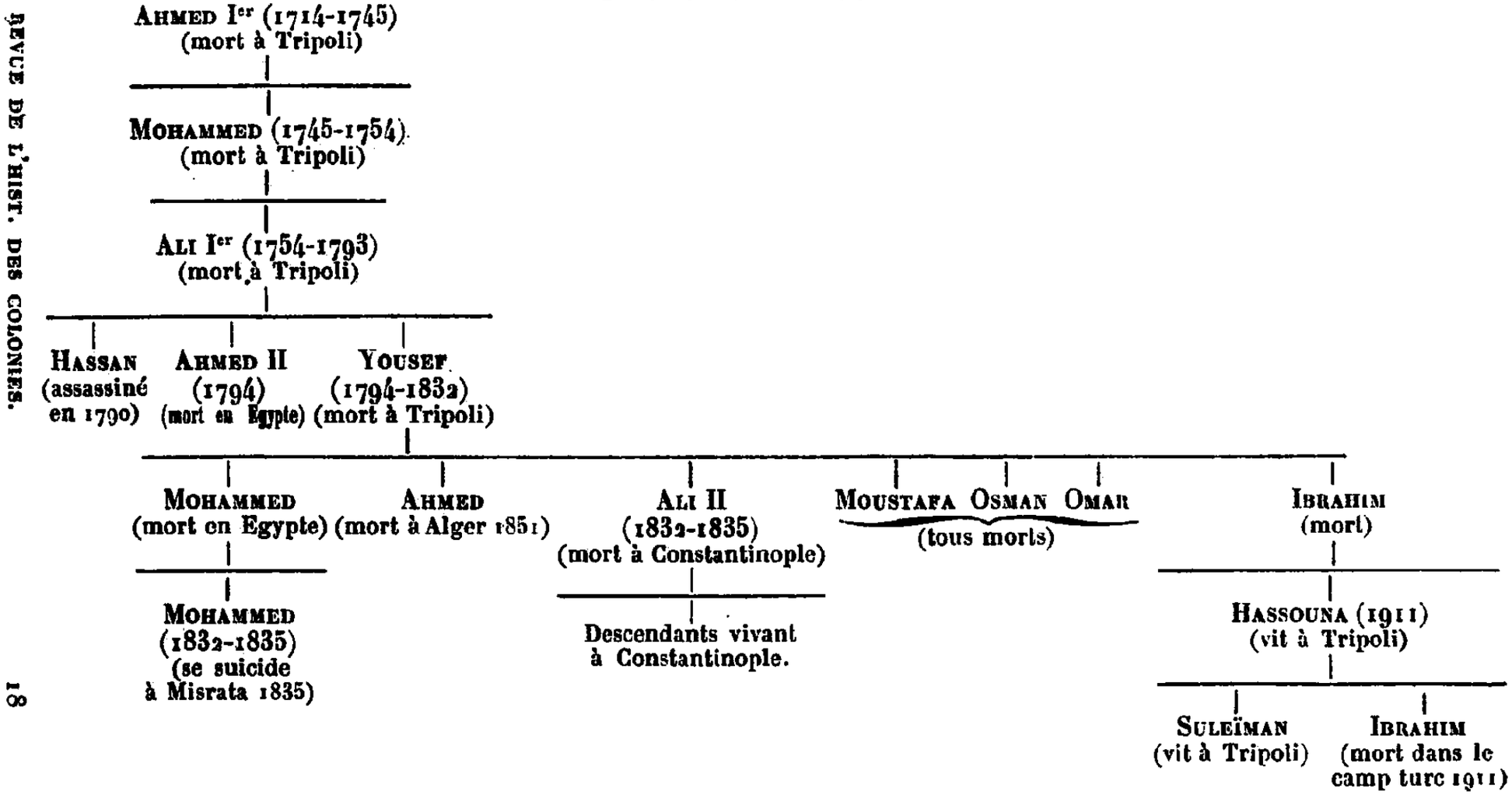
Ahmed Ier (1714-1745)
(mort à Tripoli)
Mohammed (1745-1754)
(mort à Tripoli)
Ali Ier (1754-1793)
(mort à Tripoli)
Hassan
(assassiné en 1790)
Ahmed II
(1794)
(mort en Egypte)
Youser
(1794-1832)
(mort à Tripoli)
Mohammed
(mort en Egypte)
Ahmed
(mort à Alger 1851)
Ali II
(1832-1835)
(mort à Constantinople)
Moustafa Osman Omar
(tous morts)
Ibrahim
(mort)
Mohammed
(1832-1835)
(se suicide
à Misrata 1835)
Descendants vivant
à Constantinople.
Hassouna (1911)
(vit à Tripoli)
Suleïman
(vit à Tripoli)
Ibrahim
(mort dans le
camp turc 1911)

II. — Sur l'exil d'Ahmed II Karamanli.

Ahmed quitta Derna en juin 1805 et arriva le mois suivant à Syracuse avec une suite de 30 personnes. A la date du 1er septembre 1805, il écrivit de cette ville une longue lettre au peuple américain. Il s'y plaignait de son frère Yousef, qui avait usurpé le trône de Tripoli. Il rappelait la confiance qu'il avait eue dans le général William Eaton et l'entreprise qu'ensemble ils avaient dirigée contre Yousef. Il terminait par un vibrant appel à la grandeur et à la générosité du peuple américain, dont il se proclamait le grand ami, déclarait ne pouvoir rester à Syracuse avec 200 dollars par mois et demandait son rapatriement en Egypte avec une indemnité digne de son rang. A Syracuse, le gouvernement américain lui donna en effet, du 12 juillet 1805 au 12 mai 1807, un traitement de 200 dollars par mois, soit un total de 4.400 dollars. Le 21 avril 1806, par un acte du Congrès, il lui fut accordé encore 2.400 dollars (payés en mai-juin 1807), soit un total de 6.800 dollars. Le 18 février 1807, Ahmed II adressa de Syracuse (où il se trouvait toujours avec une quinzaine d'hommes) une requête pour avoir de l'argent. Le gouvernement américain lui vota le 18 décembre 1807 une somme assez ronde, à condition qu'elle serait la dernière. Ce fut son ami Eaton qui présenta la supplique en la recommandant chaudement au Sénat. Eaton déclara qu'Ahmed avait droit à toute la bienveillance du gouvernement américain et que 30 à 40.000 dollars devaient lui être donnés. Mais l'ex-pacha de Tripoli les reçut-il ? En juin 1807, il n'avait encore touché que 6.800 dollars du consul américain à Syracuse et sa femme et ses enfants étaient toujours retenus à Tripoli par Yousef, qui ne voulait les laisser partir que contre argent américain. Ahmed retourna

finalement en Egypte où il mourut oublié, abandonné et misérable[1].

III. — Documents relatifs au passage de Sébastiani a Tripoli.

I. — *Rapport fait au Premier Consul par le Citoyen Sébastiani* [2].

. . . . . .

Le 29 Fructidor an X, je me suis embarqué à Toulon, à bord de la *Cornélie*. Le 8 Vendémiaire an XI (29 septembre 1802) je suis arrivé à Tripoli. J'ai écrit de suite au Baron de Sedestrom, Contr'Amiral Suédois, ainsi qu'au Ministre du Pacha, pour leur offrir ma médiation, afin de terminer les différends élevés entre la Cour de Suède et la Régence.

Ma médiation a été agréée ; le Ministre et le Contr'Amiral se sont rendus à la maison commissariale de France, et nous avons entamé la négociation. Les deux parties étaient fort éloignées : le Pacha demandait une somme très considérable et une augmentation dans la rétribution annuelle. Il s'appuyait d'un traité fait, il y a deux ans, par un Envoyé du Roi de Suède, Lieutenant-Colonel Fronquist, qui lui assurait un paiement de 245.000 piastres fortes et une annuité de 20.000. Il ajoutait que deux ans de guerre l'avaient obligé à des dépenses extraordinaires, et qu'il usait de modération en se conformant au Traité dont il est question. M. de Sedestrom n'offrait que 100.000 piastres pour le rachat des esclaves suédois qui étaient au nombre de 150, et une

1. Renseignements tirés des *American State Papers*, Foreign Relations, t. III.

2. Archives Nationales (AF-IV, 1687), Fonds de la Secrétairerie d'Etat (Consulat et Empire).

annuité de 5.000 piastres. Après beaucoup de débats, je parvins à leur faire signer un traité qui fixe le paiement de la rançon à 150.000 et l'annuité à 8.000.

Le 9 Vendémiaire, je fus présenté, avec beaucoup de pompe, au Pacha qui me reçut de la manière la plus distinguée.

L'échange des ratifications du Traité de Paix eut lieu et la République Italienne fut solennellement reconnue. Je fis arborer le pavillon sur la maison commissariale de France, et il fut salué par la frégate et par la place de 21 coups de canon.

Ce ne fut pas sans difficulté que le Pacha consentit à reconnaître cette République: il ne concevait pas comment le chef de la République Française se trouvait en même temps chef de la République Italienne. Il craignait surtout que toute l'Italie ne fût comprise dans cette nouvelle République et qu'il ne fût par conséquent obligé de respecter indistinctement tous les bâtiments de commerce de cette partie de l'Europe, ce qui aurait détruit sa marine. Je lui donnai des explications nécessaires et particulièrement celles qui étaient à la portée de son esprit, et il me répondit : « Enfin, je vois que je puis être en paix avec la République Italienne sans trop blesser mes intérêts ; mais, cela fût-il encore plus difficile, je le ferais puisque le Grand Bonaparte le désire. »

Le Pacha de Tripoli est un homme très borné, mais brave et entreprenant : il est dévoué aux intérêts de la France et l'on peut compter sur lui. Il déteste les Anglais qui ont fourni des secours à son frère qui est dans ce moment à Derne, sans moyens et sans crédit. Les affaires politiques et administratives de la Régence sont gérées par Saïd-Mohammed El D'ghiès, Ministre du Pacha. Cet homme est plein de sagacité et a même quelques notions sur la politique d'Europe : il a voyagé en France et conserve pour notre

Patrie un sentiment d'affection dominant. Il m'a dit franchement que, quelles que puissent être les vues du Gouvernement Français sur le Levant et particulièrement sur l'Egypte, il pouvait compter sur la Régence de Tripoli. On pourrait tirer le plus grand parti de ce Ministre. Il connaît les Barbaresques et les Turcs, n'a aucun de leurs préjugés et croit que l'époque d'un grand changement en est arrivée !

La ville de Tripoli est très mal fortifiée, et ses murailles sont dans le plus mauvais état. Le port est petit et mauvais, Les troupes du Pacha sont assez bien, et l'on voit que leur chef est d'un caractère belliqueux.

Le 10 Vendémiaire je suis allé de Tripoli; le 24 je suis arrivé à Alexandrie.

II. — *Rapport de Sebastiani au Premier Consul.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A Tripoli de Barbarie, 10 Vendémiaire an 11 (2 octobre 1802.)

Horace SEBASTIANI, chef de Brigade du 9e Régiment de Dragons, et Envoyé du Premier Consul dans le Levant, au Général BONAPARTE, Premier Consul de la République Française et Président de la République Italienne.

CITOYEN CONSUL,

Je suis arrivé dans cette ville le 8 de ce mois. Quelques heures après mon arrivée, le premier Ministre du Pacha s'est rendu chez moi et nous sommes convenus de ma présentation et de l'échange des ratifications. J'ai proposé de votre nom ma médiation pour terminer les différends élevés entre le Consul de Suède et cette Régence. Elle a été reçue avec reconnaissance. J'ai écrit aussi à l'Amiral Sedestrom pour lui faire les mêmes offres; il s'est empressé de les accueillir et s'est rendu à terre pour accélérer cette négociation. J'ai été reçu par le Pacha avec une pompe extraor-

dinaire et l'échange des ratifications s'est fait avec solennité. Non seulement le Pacha a pris un modèle du pavillon Italien pour le faire respecter par ses corsaires, mais, à ma demande, ce pavillon a été arboré, pour y rester continuellement, sur la maison du Chargé d'Affaires de la République et a été salué par Sa Seigneurie de 21 coups de canon que je lui ai fait rendre par la frégate française. Le Pacha a été d'une si grande magnificence dans les rafraîchissements qu'il a donnés aux officiers et aux équipages de la frégate et de la corvette! Après la signature du Traité avec la Suède, dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte, le Pacha m'a fait présent de deux chevaux, d'un très beau sabre, d'essences et d'une superbe ceinture richement brodée d'or. Je prends la liberté de vous offrir et de vous envoyer les deux chevaux; il y a une jument très belle. J'espère que vous m'accorderez une nouvelle marque de votre bienveillance en les agréant.

Je joins ici une copie du petit discours que j'ai adressé au Pacha, en lui présentant votre ratification : vous y trouverez une expression qui parle de la protection que vous lui accorderez vis-à-vis des Puissances et contre ceux qui chercheraient à troubler ses Etats. J'ai cru devoir le dire, par ce que les Anglais viennent de donner un brick à son frère qui est débarqué à Derne, mais qui est dans la plus grande détresse et sans aucuns partisans. Ce pays-ci est absolument à votre disposition. J'ai pris des renseignements très intéressants sur la côte d'ici à Derne, en passant par Benghazi : ces parages sont peu connus à Paris. J'aurai l'honneur de vous donner verbalement ces renseignements. Le Pacha de Tripoli ne cesse de répéter que sa seule ambition est de mériter votre bienveillance et votre amitié. Je vous transmets une lettre qu'il vous adresse pour vous remercier de votre médiation. Il a un Ministre qui parle fort bien Français et qui est entièrement Français. J'ai chargé le Com.

Beaussier de protéger le commerce de la République Italienne comme le commerce Français. et de lui faire accorder ici les mêmes prérogatives. C'est un point convenu avec le Pacha.

. . . . . .

IV. — Liste des Consuls de France et des Chanceliers du Consulat de France a Tripoli sous les Karamanlis (1714-1835).

1° *Consuls de France.*

1708-1711, Poullard, consul ; 1711-1712, Expilly, consul ; 1723-1728, Martin, consul ; 1729-1733, De Raimondis d'Allons, consul ; 1735-1741, De Montgrand, consul ; 1741-1745, P. Gautier, consul ; 1745-1755, Caulet, consul ; 1756-1762, De Gardane, consul ; 1765-1774, De Lancey, consul ; 1775, Benezet-Armeny, consul ; 1776-1779, Du Rocher, consul ; 1777-1780, D'Esparron, vice-consul, gérant ; 1780-1786, D'André, consul général ; 1782-1788, Vallière, vice-consul gérant ; 1788-1791, Pellegrin, consul ; 1793-1794. P. Alphonse Guys, consul général ; 1798, Beaussier, consul général ; 1814, Delaporte, gérant ; 1815, Mure, consul général ; 1824, Vattier de Bourville, gérant ; 1825, Baron Rousseau, consul général ; 1830, Schwebel, consul général ; 1835, Bourboulon, consul général.

2° *Chanceliers du Consulat de France.*

1722-1730, Broche ; 1729-1742, Magy ; 1742-1747, De Gardane ; 1748-1752, Simonneau-Coronat ; 1749-1756, Vallière ; 1757-1758, A. Martin, faisant fonctions ; 1758-1761, Monlard ; 1763-1776, Pinatel ; 1778-1782, Collet ; 1780-1783, Ferrier ; 1783-1784, Giraud ; 1784-1786, Périllé, faisant fonctions ; 1788-1789, Romegas, faisant fonctions.

V. — Sur la mission du capitaine Arnous des Saulsayes a Tripoli (février 1826).

Les frégates l'*Amazone*, l'*Armide* et la goëlette la *Béarnaise*, sous les ordres de M. Arnous des Saulsayes, capitaine de vaisseau, avaient été envoyées à Tripoli et à Tunis, pour y demander réparation de plusieurs infractions faites par ces deux Régences aux traités en vertu desquels elles ont promis de respecter désormais les pavillons européens et de faire cesser les pirateries de leurs bâtiments de guerre.

Malgré ces traités auxquels les deux Régences ont souscrit solennellement en 1819, sur la sommation qui leur en fut faite, au nom des puissances réunies au congrès d'Aix-la-Chapelle, par les amiraux Jurien et Freemantle, des navires portant le pavillon pontifical avaient été arrrêtés, conduits à Tripoli et retenus en ce port comme étant de bonne prise.

Le principal objet de la mission de M. Arnous était de faire restituer ces navires et d'obtenir des dédommagements pour leurs propriétaires. Arrivé le 13 février 1826 à Tripoli, ce capitaine de vaisseau, après s'être concerté avec M. Rousseau, consul général et chargé d'affaires de France, prit toutes les mesures nécessaires pour en venir à la voie des armes, si celle des négociations restait sans résultat.

Les premiers pourparlers avec les ministres du Pacha n'ayant amené aucune décision satisfaisante, tous les Français établis à Tripoli furent embarqués, le 16, à bord des deux frégates ainsi que le consul général et son chancelier.

Cette disposition, qui ne laissait plus de doute sur la nature des ordres dont M. Arnous était porteur, eut tout l'effet qu'on en attendait ; les forts de la place saluèrent le pavillon du Roi de 33 coups de canon ; le Pacha fit dire qu'il s'en rapportait à la générosité française pour la réponse

à faire à ce salut, et, dès le lendemain, tout fut arrangé. Le bâtiment romain qui se trouvait dans le port, fut remis à M. Arnous ainsi que tous les pavillons pris sur les armements des Etats du Pape et qu'on gardait à Tripoli comme des trophées ; on convint que 10.600 francs seraient payés par la Régence, à titre de dédommagement, aux propriétaires du navire restitué et le Pacha signa la promesse formelle de laisser désormais en paix les navires couverts du pavillon de Sa Sainteté. Ainsi, cette affaire a été terminée sans coup férir, grâce aux mesures vigoureuses de M. Arnous, au zèle des officiers de la division, et au dévouement avec lequel le Consul général de France et tous les Français résidant à Tripoli se sont empressés de déférer à l'invitation de venir se réfugier à bord des frégates de Sa Majesté.

L'*Amazone* et l'*Armide*, en quittant Tripoli, se sont rendues devant Tunis où leur présence devait appuyer une négociation du même genre que M. Guys, Consul Général et Chargé d'affaires de France, avait entamée près cette Régence. Un égal succès a couronné cette seconde entreprise de M. Arnous, dont la division est venue mouiller en rade de Toulon, le 25 mars 1826.

(*Moniteur Universel*, 9 avril 1826.)

VI. — Sur les raisons de la conquête de la Tripolitaine par les Turcs.

On peut se demander pourquoi le Sultan Mahmoud a envoyé, en mai 1835, Nédjib Pacha à Tripoli. L'histoire en donne des raisons excellentes.

Depuis plusieurs années Mahmoud était en lutte contre Méhémet-Ali dont le fils avait envahi la Syrie et battu Réchid Pacha, le grand vizir, devant Konia et était prêt à marcher sur Constantinople quand fut signé, en 1833, le traité d'Unkiar-Skélessi.

Privé de la Syrie, sommé de reconnaître Méhémet-Ali et ses héritiers comme maîtres de l'Egypte, Mahmoud cherchait naturellement ailleurs une compensation territoriale aux pertes que venait de subir l'empire Ottoman. D'autre part, il pouvait craindre que Méhémet-Ali ne profitât des embarras du Sultan et des querelles intestines qui sévissaient en Tripolitaine pour s'emparer de ce pays. Pour empêcher qu'il en fût ainsi, et pour avoir une province de plus sous son autorité directe, Mahmoud envoya Nédjib-Pacha détrôner Ali II Karamanli et prendre Tripoli.

Peut-être craignit-il aussi que celui-ci ne s'alliât à Méhémet-Ali et ne se révoltât directement. Peut-être encore craignit-il la France, qui venait de prendre Alger et qui était mécontente du traité d'Unkiar Skélessi. Peut-être enfin le Sultan savait-il que Méhémet-Ali avait jadis proposé à la France de conquérir pour son compte l'Algérie par terre. Cela supposait, soit une entente, soit une guerre avec les Karamanlis.

Sans ces diverses raisons, le sultan aurait probablement laissé tranquille le dernier pacha Karamanli.

VII. — Sur la chute d'Ali II Karamanli.

On lit dans le *Garde National de Marseille :*

« On a vu dans notre n° du 17 quels ont été les résultats de l'intervention du Gr. Seigneur dans les querelles intestines de la Régence de Tripoli. Nous pouvons donner aujourd'hui la relation exacte de ce qui s'est passé, et des moyens employés pour amener le changement de dynastie sans coup férir. L'escadre turque se composait d'un vaisseau, de cinq frégates, deux corvettes, deux bricks, deux bâtiments légers et dix transports. Le 26 au matin, les transports sont venus dans le port, et l'escadre a mouillé tout près de la ville. De ce moment le Pacha a pu entrer en communication avec

Nadjib Pacha, commandant de l'expédition. Celui-ci fit part à **Sidi-Ali** d'un firman du Gr. Seigneur dans lequel il lui annonçait des secours en troupes et en vaisseaux de guerre. Dès lors Nadjib Pacha put débarquer, le 27, une nombreuse artillerie de campagne et 4.500 hommes qui prirent position sur tous les points fortifiés de la ville. C'est le 28 mai 1835 que la famille des Caramanlis qui régnait depuis près de 200 ans sur Tripoli a été dépossédée par une nouvelle astuce de Nadjib Pacha. Il invita Sidi-Ali à venir à bord de la frégate pour se concerter ensemble sur les opérations à faire. Celui-ci, sans défiance aucune, se rendit à son invitation, conféra longtemps avec lui et lorsqu'il voulut quitter la frégate pour se rendre à terre, Nadjib Pacha lui annonça qu'il avait été nommé, en son lieu et place, par ordre du Sultan, gouverneur de la Régence, et l'engagea à rester à bord ; il descendit seul à terre et prit possession de la ville au bruit du canon. Ainsi s'est accomplie cette révolution sans effusion de sang ; et il ne pouvait en être autrement, car, d'après les ordres de Sidi-Ali, les Arabes ne pouvaient pas porter d'armes et tous les points étaient occupés par les troupes turques. Sidi-Ali est parti pour Contantinople suivi de sa famille et d'un certain nombre de personnes auxquelles on a accordé la permission de l'accompagner. Il a emporté avec lui tout ce qu'il a voulu. Le neveu de Sidi-Ali que les révoltés avaient nommé Pacha, s'est sauvé ; mais on m'a annoncé quelques jours après qu'on l'avait volé et ensuite assassiné. Les montagnes et la corvette anglaise la *Favorite* servent de refuge à d'autres chefs fortement compromis. Les révoltés ont fait leur soumission. Les communications avec la campagne ont été rétablies, toute l'artillerie a été transportée en ville. L'escadre jouit d'une bonne santé et n'a souffert d'aucune manière depuis le 28 mars qu'elle a quitté Constantinople.

(*Moniteur Universel*, 25 juin 1835.)

VIII. — Documents manuscrits relatifs aux Karamanlis conservés dans les dépôts publics de Paris.

1° *Documents arabes* [1].

1889 (1) « *L'Aide-Mémoire*, renfermant l'histoire de Tripoli et des souverains qui y ont régné, » commentaire historique d'un éloge poétique de cette ville, composé par Ahmad ibn Abd al-Daïm al Ansari.

L'auteur du commentaire, Mohammad ibn Khalil Ghalboum, nous donne l'histoire de Tripoli, depuis la conquête musulmane jusqu'au milieu du XII[e] siècle de l'hégire. Les derniers feuillets manquent.

(2) (Fol. 120) *Notice sur Tripoli*, par le voyageur Mohammad ibn Mohammad al-Abdari, qui avait visité cette ville en 688 de l'hégire (1289 de J.-C.).

(3) Deux copies d'une pièce de vers d'un anonyme, renfermant l'éloge de Tripoli, pour répondre à une satire composée par un voyageur, natif de l'Orient.

Papier. 126 feuillets. 20 centimètres et demi sur 15 centimètres et demi. Ms. du XVIII[e] siècle (suppl. 2343).

1890 *Histoire abrégée de la Régence de Tripoli, depuis l'an 958 de l'hégire, et de la conquête du Fezzan.* Texte arabe et traduction française, suivie de la traduction française de l'histoire du règne d'Ali Karamanli, Pacha de Tripoli de Barbarie.

Ces pièces traduites en français par un ancien Vice-Consul de France en cette résidence, ont été copiées par M. de Slane,

1. Indications tirées du *Catalogue des Manuscrits arabes de la Bibliothèque Nationale*, par de Slane.

en 1845, sur l'original, conservé dans la bibliothèque de Malte.

Papier. 32 pages. 23 centimètres et demi sur 16 centimètres et demi (suppl. 850 *bis*).

2° *Manuscrits conservés aux Archives Nationales* [1].

430 (F 80, 1586) *Journal d'un voyage dans la Régence de Tripoli*, par Augustin Cervelli, de Pise (En italien), 1811-1812.

Papier. 24 feuillets. 235 sur 300 millim. Broché. (Ministère de l'Algérie).

431 (F 80, 1586) *Journal d'une expédition faite par le fils du Pacha de Tripoli dans l'ouest-sud-ouest de cette Régence*, par un esclave Napolitain du Bey. (En italien avec traduction française) 1810.

Papier. 16 feuillets. 312 sur 210 millim. Broché. (Ministère de l'Algérie).

449 (F 80, 1589) *Voyage dans les parties méridionales de l'Algérie, du Maroc, de Tunis et de Tripoli*, par l'Iman Abou-Salem-el-Ayachi et par le Cheïkh Moula-Ahmed traduits de l'Arabe sur deux manuscrits de la bibliothèque d'Alger, par Adrien Berbrugger. 1842.

Papier. 43 feuillets. 285 sur 188 millim. En feuilles. (Ministère de l'Algérie).

3° *Documents conservés aux Archives Nationales de Paris* (AF-IV-1687)

1° Lettre de Nyssen, consul batave, au Ministre des Affaires Etrangères, datée de Tunis 14 floréal an 9.

(Annonce l'arrivée de Naudi à Tunis.)

1. D'après le *Catalogue des Manuscrits conservés aux Archives Nationales*. Paris, 1892.

2° Lettre de Yousef à Billon, envoyé de Tunis à Tripoli pour y conclure un armistice, datée de Tripoli 9 nivose an 9.

(Annonce la signature de l'armistice conclu avec Yousef Karamanli).

3° Instructions de Devoize à Billon, 3 frimaire an 9, pour signer armistice avec Yousef Karamanli et communiquer avec le général Menou en Egypte.

4° Talleyrand à Bonaparte, le 4 pluviôse an 9, pour lui remettre toutes les lettres reçues de Tunis au sujet de ladite négociation avec Yousef Karamanli.

5° Lettre de Yousef Karamanli à Bonaparte :

Traduction de l'arabe.

« Soit loué l'unique, seul et tout-puissant qui n'a ni compagne, ni femme, ni enfants (c'est-à-dire Dieu).

« De la part du serviteur de Dieu, prince des fidèles, protecteur de la religion, obéissant la volonté de Dieu, Yousef Pacha, fils de Ali Pacha, fils de Mohammed Pacha, fils de Ahmed Pacha Karamanli, Souverain de l'Odjak de Tripoli d'occident, que Dieu le protège de toute insulte.

« Au doué de sublime pénétration et de parfaite intelligence, notre grand ami et qui désire notre bien, le Sage Bonaparte, Premier Consul de la République Française, à qui Dieu accorde sa protection et l'accomplissement de ses désirs.

« Après les salutations les plus cordiales et les expressions d'amitié et d'attachement que nous désirons être éternelles et qu'elles prennent toujours une nouvelle vigueur, nous faisons savoir à votre sagesse que nous sommes fermement attachés à votre sincère amité qui sera inaltérable pendant les jours de ce monde. Nous vous faisons savoir l'arrivée à Tripoli du citoyen Xavier Naudi avec vos pouvoirs et des lettres officielles du Ministre Talleyrand que nous avons reçues avec la plus grande distinction lui ayant accordé tout ce que vous lui avez ordonné, comme nous avons toujours fait n'ayant jamais eu guerre entre nous. Le dit citoyen Xavier vous en aura informé et nous avons aussi communiqué vos sentiments au dit Ministre. Prions Dieu que votre amité soit éternelle et qu'il n'entre parmi nous aucun monarque des monarques, ni diable des diables. Et votre talent, grâce à

Dieu, est si profond, très cher ami, qu'il n'a besoin de lui faire connaître qui est votre ami ni qui est votre ennemi.

« Nous vous désirons toutes sortes de félicité et de joie.

« Tripoli de Barbarie, le 5 de la lune Safer de l'an 1216 (28 prairial an 9). »

6° Lettre de Beaussier, consul à Tripoli, à Napoléon pour lui jurer fidélité, 1er vendémiaire an 13.

7° Lettre de Sebastiani à Bonaparte, de Tripoli, 10 vendémiaire an 11.

8° Lettre de Yousef Karamanli à Bonaparte (sans date) :

Traduction de l'arabe.

« Soit loué l'unique, seul et tout-puissant qui n'a ni compagne, ni femme, ni enfants (c'est-à-dire Dieu.)

« Par l'Esclave de Dieu parfait, prince des fidèles, protecteur de la religion, guerrier selon la volonté de Dieu, l'Esclave de Dieu, Yousef Pacha, fils de Ali Pacha, fils de Mahomet Pacha, fils de Hamed Pacha Karamanli, commandant le Canton de Tripoli de Ponent que Dieu protège de toute insulte.

« Au doué de sublime pénétration et de parfaite intelligence notre grand ami et qui désire notre bien, le Sage Bonaparte, Premier Consul de la République Française à qui Dieu accorde sa protection et l'accomplissement de ses désirs.

« Après les salutations les plus cordiales et l'assurance de l'attachement et de l'amitié que nous désirions être éternelle et qu'elle prenne une nouvelle vigueur, nous faisons savoir à votre sagesse que nous sommes fermes et attachés à votre sincère amitié qui sera inaltérable pendant les jours de ce monde. Nous avons reçu votre très chère lettre par le citoyen Beaussier, votre chargé d'Affaires et commissaire général des Relations Commerciales : nous avons été très satisfaits en lisant vos expressions aimables et en apprenant votre bon état de santé qui nous est très à cœur : le même chargé d'Affaires à sa descente à terre et à sa première audience a eu de notre part les honneurs qui lui sont dus et que nous n'accorderons à aucune autre nation. Ce qu'il nous a offert en témoignage de l'amitié dont vous nous honorez a été reçu avec la plus vive reconnaissance : nous nous en souviendrons toujours et jugeant de votre amitié par l'étendue de nos senti-

ments et la déférence que nous avons pour vous et pour le peuple que vous gouvernez, nous ne doutons pas qu'elle ne soit stable et constante et que vous ne nous distinguiez particulièrement des autres puissances. Nous prions Dieu que personne ne trouble l'amitié sincère qui nous unit et qu'il nous accorde la grâce de pouvoir correspondre à vos faveurs de la manière la plus conforme à vos souhaits et remplir le désir que nous avons de vous complaire à tous.

« Nous nous rapportons absolument à ce que ledit commissaire général vous écrira ; nous ne saurions en faire assez d'éloges pour les talents et la prudence que nous lui avons connus et son empressement à entretenir notre amité, vous assurant que vous ne pouviez faire un meilleur choix. Nous faisons des vœux pour la conservation de vos jours. »

9° Lettre de Yousef à Bonaparte, Tripoli, 4 Djoumada-Essani 1217.

(Il annonce l'arrivée et le départ de Sebastiani.)